

# Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE

DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Belgique-België  
P 407015  
1040 Bruxelles 4  
1/4167

138

JUILLET-AOÛT 2013



10-11-12 mai  
le congrès de la FNP à Massembre

> voir page 21



Un nouveau président pour le CJC

> voir page 3



## CALENDRIER DU CJC

### CJC EN MOUVEMENT

Un nouveau président pour le CJC .....	3
Assemblée générale du CJC .....	3
Cellule politique .....	4
Point Enfance & Formation .....	4
Point Emploi .....	4
GT Élections 2014 .....	4
Thème Emploi .....	5
GT Projet Emploi .....	5
Nouvel outil pédagogique : Du côté de chez soi .....	5
Assemblée générale de Justice et Paix .....	5
Revue de presse .....	6

### POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

Commission Consultative des Organisations de Jeunesse- CCOJ du 22 mai .....	7
Sanctions administratives communales .....	7
Budget sectoriel et perspectives .....	7
Réforme du Conseil de la Jeunesse .....	8
Actualités de la chambre d'agrément .....	8
Plan Jeunesse .....	9
Décret mixité .....	9
Évaluation du dispositif particulier du décret OJ .....	10
Présidence de la CCOJ .....	11
FESOJ – CESSOC .....	12
Commission paritaire 329.02 .....	12
Semaine du Volontariat .....	12
GT Plate-forme francophone du volontariat .....	12
Revue de presse .....	13

### DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

Appel aux OJ! .....	20
50 ans de Volont'R, ça se fête! .....	20
Patro moderne en un weekend! .....	21
C'est l'été, ça bouge aux Gîtes d'Étape! .....	22
BE Larp : découvre les atouts pédagogiques du GN! .....	22
La JOC à Blockupy Francfort : Troïka game over! .....	23
Formation « Volontariat, rencontre de l'autre et écoute » .....	24
Revue de presse .....	25

### ÉPINGLÉS POUR VOUS

Avec le soutien de la Communauté française, des programmes de Résorption du Chômage de nos belles Régions Wallonne et de Bruxelles-Capitale-Brusselse Gewest.

La reproduction libre des articles est non seulement autorisée, mais souhaitée. Merci de nous en informer.

# calendrier

## Juillet 2013

lundi 1
mardi 2
mercredi 3
jeudi 4
vendredi 5
samedi 6
dimanche 7
lundi 8
mardi 9
mercredi 10
jeudi 11
vendredi 12
samedi 13
dimanche 14
lundi 15
mardi 16
mercredi 17
jeudi 18
vendredi 19
samedi 20
dimanche 21
lundi 22
mardi 23
mercredi 24
jeudi 25
<b>vendredi 26 Journée Be Larp</b>
samedi 27
dimanche 28
lundi 29
mardi 30
mercredi 31

## Août 2013

jeudi 1
vendredi 2
samedi 3
dimanche 4
lundi 5
mardi 6
mercredi 7
jeudi 8
vendredi 9
samedi 10
dimanche 11
lundi 12
mardi 13
<b>mercredi 14 Fermeture CJC</b>
<b>jeudi 15 Fermeture CJC</b>
<b>vendredi 16 Fermeture CJC</b>
samedi 17
dimanche 18
lundi 19
mardi 20
mercredi 21
jeudi 22
vendredi 23
samedi 24
dimanche 25
lundi 26
mardi 27
mercredi 28
<b>jeudi 29 Bureau Cessoc/CA CJC</b>
vendredi 30
<b>samedi 31 Salon Retrouvailles</b>

## Septembre 2013

<b>dimanche 1 Salon Retrouvailles</b>
lundi 2
<b>mardi 3 CA PFV + Mise au Vert</b>
<b>mercredi 4 GT Projet Emploi/Point Emploi</b>
jeudi 5
<b>vendredi 6 Bureau Fesoj</b>
samedi 7
dimanche 8
<b>lundi 9 Sous-commission Emploi</b>
<b>mardi 10 LPJ-CJC</b>
mercredi 11
<b>jeudi 12 CA Fesoj/CCOJ</b>
<b>vendredi 13 Cellule Politique</b>
samedi 14
dimanche 15
lundi 16
<b>mardi 17 CA Cessoc</b>
mercredi 18
<b>jeudi 19 AG CJC</b>
vendredi 20
samedi 21
dimanche 22
<b>lundi 23 Point Enfance Formation</b>
<b>mardi 24 CA Patrimonia</b>
mercredi 25
jeudi 26
vendredi 27
samedi 28
dimanche 29
lundi 30

## Du nouveau au CJC !

Un nouveau visage pour le Conseil de la Jeunesse Catholique ! Il s'agit de **Thibaut de Radiguès**, entré en fonction comme Président du CJC, le 20 juin 2013. Après un riche parcours en tant que bénévole dans plusieurs associations, il fait partie depuis peu de la nouvelle équipe fédérale des Guides Catholiques de Belgique (GCB) où il est en charge de la pédagogie.

Âgé de 24 ans, il s'inscrit dans un projet pour et par les jeunes pour lequel il axera sa mission sur le pédagogique, la structure de la fédération et le rapport aux membres.

Il est joignable aux coordonnées suivantes :

Thibaut de Radiguès  
Conseil de la Jeunesse Catholique  
43 rue de la Charité 1210 Bruxelles  
02 230 32 83 tderadigues@cjc.be



## Assemblée générale du CJC

Sont membres de l'assemblée, le président, le conseiller théologique et le secrétaire général du CJC, deux délégué(e) s par organisation de jeunesse membre reconnue par la Communauté française. Les organisations membres non reconnues par la Communauté française envoient un(e) délégué(e). L'interlocuteur représentant l'Église institutionnelle, le vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.

L'assemblée du CJC s'est retrouvée, pour une dernière fois en cette année socioculturelle, le mardi 11 juin à l'auberge de jeunesse Jacques Brel. Dernière assemblée en tant que président du CJC, Laurent Jauniaux a accueilli les nouveaux délégués : Johanna Mulumba pour les Jeunes CSC, Fabrice Wauthy pour BE-Larp et François Galand pour J & S.

Parmi les points à l'ordre du jour, l'élection à la présidence justifiait la présence de Thibaut de Radiguès en tant que candidat pour ce mandat.

Le déjà traditionnel « **Tour des OJ** » permet à celles-ci de présenter un bilan d'année de leurs actions sous forme de slogan.

Julien Bunckens, secrétaire général informa l'assemblée des **suivis d'instances et en politique de jeunesse**, avec notamment les avancées du plan jeunesse, de la réforme du CJCF, les agréments d'OJ, la charte associative, les sanctions administratives communales, et la réaction des associations au décret mixité.

La **modification du R.O.I.** en vue de clarifier le sort d'une association candidate à rejoindre la fédération mais non élue, a été adoptée à l'unanimité.

Les modifications concernant la partie du projet emploi, de ce même R.O.I., et consistant notamment à actualiser le texte par rapport à la réalité institutionnelle, ont également adoptés à l'unanimité des voix moins une abstention, justifiée par l'association parce qu'elle n'est pas concernée par ce texte.

L'après-midi permit aux OJ de se prononcer quant aux modalités futures des **formations proposées par le CJC** à ses membres. Ceci afin de mieux correspondre aux besoins des associations et aussi, d'un point de vue pratique et économique, afin d'éviter des annulations à défaut d'un nombre suffisant de participants inscrits.

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

Née d'une demande des mandataires des OJ membres du CJC, la cellule politique traite des sujets de fond et permet, grâce à l'échange d'informations et de réflexions, de construire une position commune en CJC. Trois groupes de travail (nommés Point) ont été créés pour approfondir les thématiques spécifiques traités en CCOJ : Point Formation-Enfance, Point Politique de Jeunesse et Point Emploi.

Avant de passer au vote pour l'élection à la présidence du CJC et au Conseil d'Administration du CJC, le jeu de questions-réponses permet aux délégué(e)s de mieux apprécier les qualités des candidats.

Thibaut de Radiguès a été élu nouveau président du CJC pour un mandat de deux ans débutant le 20 juin 2013. Quant à François Galand, nouveau secrétaire général de J & S, il a été élu au Conseil d'administration du CJC pour un mandat de 3 ans.

L'assemblée a été suivie d'un moment festif, occasion de fêter les nouveaux élus et de remercier Laurent Jauniaux pour son engagement en tant que président sortant du CJC.

Rendez-vous a été donné à la rentrée, le 19 septembre prochain pour une nouvelle assemblée.

**M.P.**

## Cellule politique

Nos mandataires politiques se sont réunis le mardi 18 juin. L'occasion de passer en revue plusieurs dossiers importants. Le décret sur le Conseil de la jeunesse, nous avons pris connaissance des nouvelles modalités pour se présenter aux élections du CJCF. Celles-ci se dérouleront déjà en octobre prochain. Nous avons discuté une nouvelle fois du projet de décret mixité de la Ministre Laanan. Notre réunion s'est clôturée sur les dossiers de la CCOJ : présidence, évaluation prochaine des dispositifs particuliers, la chambre d'agrément et le plan jeunesse. Nous nous retrouverons le 13 septembre prochain pour la prochaine cellule politique. Rendez-vous à 9 h 30! **AL. M.**

## Point Enfance et Formation

Les mandataires du Point ont consacré leur rencontre du 27 mai à travailler sur l'évaluation du parcours de formation. Il s'agissait de passer en revue les articles de l'Arrêté formation, tant au niveau du contenu que des modalités pratiques, et de définir ensemble des pistes visant l'harmonisation qualitative des formations, en tant que processus. Par ailleurs, en conclusion de notre travail sur la dynamique du Point, la description de fonction du Coordinateur de Point a été validée, et pourra ensuite servir de base transversale de travail pour la Cellule politique. L'agenda pour la rentrée a été fixé, on se retrouve donc le 23 septembre! **M. Be**

## Point Emploi du 3 juin

Les membres du Point Emploi se sont réunis afin de préparer le CA FESQJ du 6 juin. C'est une nouvelle fois la question du renouvellement du CA de la FESQJ et des mandats qui en découlent qui a essentiellement occupé les membres en vue de déterminer la position à plaider auprès du CA FESQJ. **St.S.**

## GT élections 2014

Le premier groupe de travail pour les élections 2014 a eu lieu le 22 mai. Les OJ présentes se sont penchées sur les thèmes qui nous tiennent à cœur et que nous souhaitons développer dans le texte que nous adresserons aux politiques. Notre réunion a permis de nous concerter sur une méthode de travail et un agenda commun. Trois groupes de travail sont mis sur pied : un GT politiques d'emploi, un GT valorisation de l'image des jeunes et le dernier GT politiques de volontariat et associatives. Néanmoins, d'autres thématiques seront traitées notamment la fiscalité, le transfert des compétences ainsi que les politiques européennes. Chaque groupe de travail est ouvert à tous ! Alors n'hésite pas si toi ou ton OJ, avez un point de vue sur une de ces questions, participe à la rédaction de ce texte ou transmets-nous tes idées.

## GT élections 2014 sur le thème de l'emploi

Dans le cadre du travail de rédaction de nos revendications pour les élections de 2014, plusieurs membres du CJC se sont réunis ce jeudi 20 juin pour travailler sur le thème de l'emploi. Les débats furent enrichissants, parfois techniques mais très utiles pour défendre dès septembre nos positions auprès des partis politiques. En vrac, nous avons pu discuter de l'accompagnement donné aux jeunes demandeurs d'emploi, à la valeur du travail en tant que telle et à la notion d'emploi convenable et de qualité.

AL.M.

## GT Projet Emploi

Les responsables Emploi des OJ se sont à nouveau réunis autour de la question des relations collectives de travail au sein du Projet Emploi le 17 mai. L'évolution du travail menée ces derniers mois présentée à l'AG du 26 avril 2013 a suscité différentes remarques. Celles-ci ont été longuement examinées par le GT qui a estimé nécessaire d'éclaircir un grand nombre d'éléments avant de poursuivre le travail. Plusieurs réunions seront encore nécessaires avant d'envisager un atterrissage.

St.S.

## Nouvel outil pédagogique

### L'outil des animateurs pour parler d'estime de soi !

Après avoir travaillé trois ans sur l'amour, l'affectivité et le sexe avec ses organisations membres, le Conseil de la Jeunesse Catholique sort un outil pédagogique sur l'estime de soi. Petite farde de 40 fiches d'animation, « Du côté de chez soi » offre aux animateurs de jeunes de 10 à 18 ans de nombreuses pistes pour faire prendre conscience de ce qu'est l'estime de soi.

L'adolescence est une période cruciale pour développer et consolider l'estime de soi ! Chaque jeune doit pouvoir construire sa propre identité. Le recueil d'activités proposé te permettra de construire et de travailler l'estime de soi de chaque personne dans ton groupe.

Cet outil ne se veut pas un manuel à suivre à la lettre ou exhaustif. Il est un point de départ pour apporter aux animateurs et aux jeunes des moments pour s'accepter eux-mêmes, s'affirmer, être acteur et prendre une place dans le groupe.

Chaque jeune doit construire sa propre identité en acceptant ses forces et faiblesses, le fait d'assumer des responsabilités... Chez le jeune, le regard du groupe prend une place dans la construction d'une estime de soi positive. Il est opportun de profiter des moments collectifs pour apprendre à reconnaître les qualités, les compétences de chacun.

Téléchargeables sur le site internet les fiches peuvent également être commandées au CJC via [info@cjc.be](mailto:info@cjc.be) ou au 02 230 32 83

Les fiches sont classées en 4 thématiques : faire vivre un sentiment de confiance, mieux se connaître et s'affirmer, apprendre à participer et à coopérer, découvrir des stratégies menant au succès. Ces thématiques représentent une progression variable. Les fiches ne sont pas à faire dans une suite logique.

Fort de son plan triennal sur le thème de l'Amour, sexe et affectivité, le CJC a ponctué cette réflexion partagée par la création d'un outil sur l'estime de soi présenté ici.



## Assemblée générale de Justice et Paix

L'assemblée générale de la Commission Justice et Paix a reçu une présentation du rapport d'activités 2012, puis s'est penchée sur le programme de travail à la coopération belge. Cette AG a aussi été l'occasion d'un drink pour le départ de Monseigneur Aloys Josten.

L.V.

## Délinquants à 14 ans... Quel message envoyé à la jeunesse !



C'est ce jeudi en séance plénière de la Chambre des représentants qu'a été voté un bien triste projet de loi du gouvernement fédéral. Cette loi vise à réformer les sanctions administratives communales (SAC) pour lutter contre les incivilités. Désormais, la loi prévoit d'élargir le champ d'application

des SAC et d'augmenter le montant des amendes.

À l'avenir, toute personne pourra être sanctionnée dès 14 ans. Cette réforme sous-tend que ces sanctions sont bel et bien orientées contre une partie de la population. Ce sont principalement les plus jeunes, qui dépendent davantage de l'espace public pour leurs loisirs, leurs activités sociales et culturelles, qui sont visés.

Le Conseil de la jeunesse catholique (CJC) en tant que fédération d'organisations de jeunesse comptant 17 membres et représentant plus de 100 000 jeunes en FWB, souhaite dans le cadre de cette réforme, interpellier l'opinion publique sur un sujet qui nous est cher : la place des jeunes dans la société.

En mai 2006, le pouvoir fédéral a voté la « Loi relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait ». Le gouvernement a évalué à l'époque, qu'en dessous de 16 ans, seules des mesures éducatives étaient adaptées. Pourquoi changer aujourd'hui d'avis et vouloir abaisser l'âge à 14 ans dans le cadre des SAC ? Rien ne donne raison à ce changement de cap : ni étude, ni chiffre, ni évaluation claire de la situation. Doit-on y voir les effets des nombreux dégâts collatéraux d'un accord de gouvernement accouché dans la douleur ?

Par ailleurs, c'est aussi le principe de séparation des pouvoirs, fondement de notre démocratie, qui est remis en cause. Par cette réforme, le gouvernement fédéral remet sur les communes la charge qui incombe au pouvoir judiciaire. En effet, le nombre d'infractions pouvant être sanctionné administrativement est étendu. Ces infractions devraient faire l'objet de l'intervention d'un juge. Ce dernier amènerait ainsi toutes les garanties juridiques, comme la présomption d'innocence et l'équité de traitement. Ces infractions quitteraient aujourd'hui le giron de la justice pour se retrouver entre les mains d'un agent constatateur. Or, nous ne pensons pas que les communes aient le temps, les moyens ni la légitimité démocratique de suppléer les

instances de la justice de notre État.

Aujourd'hui, ce projet va à l'encontre de l'accord de gouvernement du 11 octobre 2011 et transfère aux Communautés la compétence de déterminer la nature des mesures à prendre à l'égard des mineurs « délinquants ». En parallèle, cet accord confie aux communes le soin d'édicter des sanctions administratives à l'égard de ces mêmes mineurs. Ne serait-il pas plus opportun de mettre sur pied une politique globale de prise en charge des mineurs délinquants et de veiller à une séparation nette entre celui qui réprime et celui qui accompagne ? Comme le prévoit justement cet accord de gouvernement : « Pour garantir la sécurité des citoyens, une approche globale est nécessaire. ».

Issus des organisations de jeunesse, nous travaillons tous les jours avec ces jeunes et créons collectivement des projets constructifs où progressivement les jeunes adoptent une attitude de CRACS, une attitude de citoyens responsables actifs critiques et solidaires. Ensemble, nous travaillons à la responsabilisation de ces jeunes en leur offrant des lieux d'épanouissement. Nous souhaitons renforcer les dynamiques et structures existantes. Nous demandons aux autorités politiques de s'écarter d'une démarche de répression, en privilégiant la formation, la prévention, l'accueil et l'éducation permanente.

Par ailleurs, nous admettons l'importance de s'attaquer aux problèmes d'incivilités. Mais nous nous interrogeons sur la voie choisie par le gouvernement fédéral. Nous condamnons cette vision à court terme. Si notre société veut réellement agir sur ces comportements problématiques, elle doit pouvoir combiner ses sanctions à un accompagnement adéquat ainsi qu'à un dispositif général de prévention. En effet, les mesures de répression pures sont contre-productives sans un travail de prévention qui lui est intimement lié. Il faut envisager ces mesures en parallèle à un accompagnement et à un soutien auprès des familles de ces jeunes, souvent en proie à des problèmes sociaux bien plus larges (scolarité, logement, emploi, formation...).

Considérant les éléments soulevés dans le présent avis, le CJC regrette fermement l'abaissement de ces sanctions à l'âge de 14 ans. Il est urgent de considérer les jeunes comme des citoyens à part entière avec des devoirs ; certes, mais également des droits.

### Pour tout complément d'informations

Julien Bunckens, secrétaire général  
jbunckens@cjc.be



## Retours de la CCOJ du 22 mai

### Sanctions administratives communales (SAC)

La CCOJ a souhaité rendre un avis d'initiative à propos de l'avant-projet de loi sur les sanctions administratives communales qui vise à élargir son application et augmenter le montant des amendes. À l'avenir, toute personne pourra être sanctionnée dès 14 ans.

Voici quelques points phares de cet avis :

- le désaccord de la CCOJ avec l'abaissement de ces sanctions à l'âge de 14 ans ;
- la nouvelle stigmatisation des jeunes ;
- la nécessité de mettre sur pied une politique globale de prise en charge des mineurs délinquants et de veiller à une séparation nette entre celui qui réprime et celui qui accompagne ;
- la valorisation et le renforcement des dynamiques et structures existantes ;
- le fait de privilégier la formation, la prévention, l'accueil et l'éducation permanente ;
- la proposition d'un accompagnement et d'un soutien auprès des familles de certains jeunes, souvent en proie à des problèmes sociaux bien plus larges (scolarité, logement, emploi, formation...).

### Budget sectoriel et perspectives d'ici la fin de la législature

Bernard Mathieu, membre du cabinet de la Ministre de la Jeunesse a participé à la CCOJ du mois d'avril. Ce fut l'occasion pour les membres d'échanger avec lui sur certains sujets.

#### Recours

Le Service de la Jeunesse a transmis les recours à l'Inspection. Un premier avis de l'Inspection est parvenu au Service de la Jeunesse qui dispose de 15 jours ouvrables pour remettre une proposition, sous forme de projet d'arrêté, à la CCOJ.

Deux recours portent sur le fond du dossier : les CHEFF et Vacances Vivantes. Les autres recours concernent les limites des crédits budgétaires. Pour ces recours « budgétaires », l'Inspection remettra bien un avis mais ne se prononcera pas sur les crédits budgétaires.

#### Évolution du cadre budgétaire 2013-2014

Bernard Mathieu rappelle à la CCOJ que le contexte budgétaire est assez difficile. Un ajustement 2013 doit avoir lieu et la Fédération Wallonie-Bruxelles doit faire un effort budgétaire supplémentaire de 47 millions d'euros, mais la répartition de cet effort n'est pas connue pour le moment. Pour 2014, tout dépendra de l'effort à réaliser.

Il a également indiqué qu'un équilibre devra être trouvé entre les moyens alloués au Plan Jeunesse et ceux réservés aux OJ et aux CJ. Toutefois, l'enveloppe du Plan Jeunesse risque de diminuer suite à l'ajustement budgétaire. Il appartiendra à la CCOJ de prioriser les demandes des OJ selon les moyens disponibles.

#### Perspectives

Plusieurs chantiers ont ou vont commencer :

- l'évaluation des détachements pédagogiques ;
- l'évaluation des dispositifs particuliers ;
- la réforme du décret du Conseil de la Jeunesse ;
- ...

Il est à noter que le cabinet ne considère pas la circulaire infrastructures et les économies d'énergie comme un chantier prioritaire. Selon lui, le travail fourni a contribué à impulser un embryon de politiques intéressantes comme la mise à disposition de bâtiments scolaires et les subventions « infra ».

La CCOJ – Commission consultative des organisations de jeunesse – a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

La CCOJ est l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle a également été l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

## Réforme du Conseil de la Jeunesse

Une troisième lecture du texte de la réforme du Conseil de la Jeunesse est prévue avant la fin mai, s'en suivra la rédaction de l'arrêté d'application.

Lors des discussions, on constate malheureusement que l'objectif de dépolitisation du futur Conseil n'est pas atteint : après discussion sur la représentativité sectorielle, place des OJ à caractère politique...

Concernant les arrêtés d'application, la CCOJ a émis une série de commentaires :

- concernant le parrainage :
  - le lien entre le candidat et l'association parrainant ne semble pas clair : il est nécessaire d'expliquer « l'adhésion ou le lien du jeune à l'association »,
  - la nécessité de travailler l'équilibre entre parrains afin de garantir le plus de diversité possible dans le profil des candidats ;
- concernant le profil des candidats : il faut éviter l'« élection par défaut » de certains candidats ;
- concernant les avantages du Conseil : que le montant prévu pour les jetons de présence des membres du Conseil soit également d'application pour la CCOJ dont les jetons de présence sont nettement inférieurs à la majorité des autres organes d'avis ;
- concernant la Commission électorale :
  - elle doit être composée d'un nombre impair de personnes afin de pouvoir trancher et ne pas être bloquée en cas d'avis partagé de ses membres ;

Composition :

- 2 membres de la CCOJ ;
- 2 membres de la CCMCJ ;
- 2 membres de l'AG actuelle du Conseil ;
- un permanent : le (la) secrétaire général(e) du Conseil ;
- toute personne ressource utile aux travaux de la Commission électorale.

La « gratuité de la campagne » devra être précisée dans les textes.

## Actualités de la Chambre d'agrément

### Plan d'accompagnement des OJ agréées sous conditions

La procédure des plans d'accompagnement a déjà débuté (certaines OJ ont déjà rencontré leur inspecteur). C'est bien le chemin parcouru par l'OJ qui sera mesuré. L'objectif est de tendre à un vrai travail de co-construction (des objectifs et des moyens, propres à chaque OJ) et de permettre aux associations de se mettre en conformité totale au décret.

Si, au terme du processus, l'avis de l'Inspection est positif, la procédure s'arrête. Si l'avis est négatif, une procédure de retrait d'agrément est lancée.

Les fédérations seront associées au travail, ainsi elles pourront soutenir leurs membres afin de mieux répondre aux critères du décret.

### Recours

Les recours, quant à eux, seront traités lors de la CCOJ de juin. Parmi les futurs travaux de la chambre d'agrément, l'évaluation des procédures d'agrément sera abordée prochainement.

### Montée de classe et procédures simplifiées

#### *Avis juridique*

Un avis juridique a été demandé sur la possibilité des OJ, qui n'ont obtenu qu'une seule montée de classe sur les deux demandées, et ce uniquement en raison des limites de crédits budgétaires lors du renouvellement d'agrément, d'obtenir la deuxième montée de classe au cours du quadriennat. Le Service juridique a répondu qu'une stricte interprétation du décret limite les OJ à un seul changement de classe au cours d'un quadriennat. Le changement de classe peut intervenir au 1<sup>er</sup> janvier (suite au renouvellement d'agrément) ou à un autre moment.

Cependant, et uniquement si la deuxième montée de classe n'a pas pu être accordée faute de moyens budgétaires, une certaine souplesse peut être envisagée dans la mesure où des disponibilités budgétaires devaient apparaître.

### **Concrètement**

Deux cas de figure sont possibles.

- Pour 2013, la demande de montée de classe doit être constituée du formulaire I (signalétique + précise la demande). Pour le reste, le Service de la Jeunesse se basera sur le dossier initial. Il s'agit, ici, d'une mesure exceptionnelle car, en principe, il faut rentrer un nouveau dossier.
- Pour les années suivantes, une actualisation du dossier de demande de renouvellement d'agrément (y compris les annexes si des modifications sont intervenues depuis le dépôt du dossier initial) est demandée. Le service jeunesse devra au final être en possession d'un dossier complet qui donne la mesure et l'ampleur des activités de l'OJ.

La date butoir d'introduction est le 30 juin, qui correspond également à la date pour une demande de changement d'indice ou de demande d'agrément.

Si le refus (pour une montée de classe, une admission dans un dispositif particulier ou un agrément) a été motivé par une autre raison que la limite des crédits budgétaires, il convient d'introduire un nouveau dossier complet.

Le Service de la Jeunesse informera les associations début juin et précisera le terme « actualisation » pour des demandes à partir de 2014.

## Plan Jeunesse

Les fédérations d'OJ et de CJ se sont réunies pour mettre en place une structure de concertation (OJ, CJ, cabinet) et pour promouvoir une position commune : répondre prioritairement aux attentes du secteur avant tout investissement dans un cadre de mesures nouvelles.

Un groupe de travail CCOJ – CCMCJ est parvenu à une note conjointe.

Cette note se décline notamment en 3 axes.

**Axe 1** Cadre référentiel et méthodologique qui pourra nourrir, au départ des accords de majorité des prochaines législatures, un travail d'articulation des compétences et la continuation d'une réelle stratégie transversale et ambitieuse pour la jeunesse, au départ de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Axe 2** Construction d'un « état de la jeunesse » à partir de rencontres et de productions d'associations et de savoirs académiques en matière de jeunesse.

**Axe 3** Conditions du soutien aux projets associatifs qui participent, de manière transversale, à la réalisation des objectifs du Plan jeunesse, avec une attention spécifique pour les Centres de jeunes et les Organisations de jeunesse, eu égard à la diversité des enjeux de société dont ce secteur se saisit et à la richesse de ses modalités de travail avec les jeunes.

Suite à la discussion en séance, la CCOJ donne mandat aux représentants de la CCOJ au sein du GT conjoint CCOJ-CCMCJ pour peaufiner la note soutenir la note au sein du Comité de pilotage, tout en gardant la possibilité d'apporter des modifications ou des points d'attention qui pourraient être soulevés à l'avenir.

## Décret mixité

La CCOJ a été sollicitée par la Coordination pour l'Égalité des chances afin de remettre un avis sur le décret mixité.

Ce projet vise à promouvoir une participation équilibrée des femmes et des hommes dans les organes de gestion des associations financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il concerne l'ensemble des associations percevant une subvention récurrente de plus de 100 000 € et prévoit des sanctions financières pour les associations dont les organes de gestion ne respecteraient pas l'objectif des 2/3-1/3.

### Réactions de la CCOJ

- La CCOJ regrette que le secteur n'ait pas été interpellé par la Ministre Laanan.
- Plusieurs membres soutiennent la finalité du décret (parité hommes – femmes).
- Plusieurs membres s'opposent au système des sanctions et souhaiteraient plutôt privilégier l'accompagnement. Ils estiment aussi qu'il faudrait, au minimum, exclure les subventions emplois des sanctions.
- Le cumul des quotas (imposés aux organes de gestion des asbl) entrave la liberté associative selon quelques membres.

Sur base de ces remarques une proposition d'avis sera rédigée et débattue.

## Évaluation du dispositif particulier du décret OJ

La CCOJ a accueilli Catherine Lemaître pour le Cabinet Huytebroeck et Michel Vandekerke et Anne-Marie Dieu pour l'OEJAJ. Ceux-ci sont venus expliquer à la CCOJ la procédure mise en place pour l'évaluation des dispositifs particuliers.

### Présentation du contexte et des objectifs

Le décret de 2009 prévoyait une évaluation des dispositifs pour l'année 2012. Cependant, comme il s'agissait de l'année des renouvellements d'agrément, le processus d'évaluation a été reporté en 2013. L'évaluation des dispositifs particuliers pourra éventuellement alimenter l'évaluation globale du décret prévue en 2015.

### Les 8 dispositifs particuliers prévus par le décret

- Le dispositif particulier de soutien aux actions décentralisées et permanentes des mouvements de jeunesse.
- Le dispositif particulier de soutien aux actions de formation et aux expertises pédagogiques.
- Le dispositif particulier de soutien aux actions d'animation en collaboration avec les écoles.
- Le dispositif particulier de soutien aux actions de sensibilisation politique et étudiante à la participation citoyenne et à la démocratie.
- Le dispositif particulier de soutien aux actions d'éducation des jeunes aux médias.
- Le dispositif particulier de soutien aux actions transversales et de partenariats entre organisations de jeunesse et centres de jeunes.
- le dispositif particulier de soutien aux actions d'interpellation et de lutte active contre les mouvements extrémistes.
- Le dispositif particulier de soutien aux actions destinées à des publics spécifiques.

### Recueil des données

Une consultation des OJ et les CJ qui bénéficient d'un dispositif particulier ainsi que celles qui n'en bénéficient pas sera réalisée.

L'OEJAJ propose d'utiliser un questionnaire en ligne adressé à l'ensemble des OJ et des CJ. En parallèle, l'OEJAJ souhaiterait organiser des « focus groups » rassemblant les OJ et CJ admises dans un dispositif particulier. Un focus group d'une demi-journée par dispositif, éventuellement plusieurs dispositifs pour ceux regroupant peu d'OJ permettrait de recueillir la parole des acteurs de terrain sur les différentes dimensions des dispositifs à évaluer.

### Pilotage

Le pilotage est confié à l'OEJAJ, en association avec le secteur :

- un comité de pilotage ouvert aux membres de la CCMCJ, CCOJ, du cabinet et de l'Inspection, prendra les principales décisions sur la méthodologie, les questions à poser, le traitement et la diffusion des résultats... ;
- un groupe de travail opérationnel qui comprendrait l'OEJAJ et un membre de chaque commission consultative et qui assurerait le suivi entre les réunions du comité de pilotage.

C'est le comité de pilotage qui déterminera les questions à poser dans le cadre de l'évaluation mais l'OEJAJ a déjà émis un certain nombre d'hypothèses à tester...

## Présidence de la CCOJ

La Présidente de la CCOJ, Annick Hoornaert, quittera ses fonctions chez Les Scouts fin juin. La CCOJ doit se trouver un(e) présidente(e) pour cette période transitoire, avant le renouvellement officiel des membres (septembre à fin 2013). Un appel à candidatures a été lancé et l'élection est prévue en juin. **G.V.**

## FESOJ – CESSOC

Un accord concernant la création de postes Maribel mi-temps supplémentaires semble proche, le Comité de gestion du Fonds Maribel n'est pas encore parvenu à un accord mais il semblerait qu'on se dirige désormais vers la création de 12 postes mi-temps supplémentaires et, en parallèle, une légère augmentation de la subvention annuelle pour les employeurs bénéficiaires de postes Maribel.

La question du renouvellement des instances FESOJ n'est par contre, pas encore tranchée. Le renouvellement, initialement prévu lors de l'AG du 25 mars, n'est toujours pas intervenu, certaines associations d'OJ et de CJ souhaitant l'obtention de sièges supplémentaires au sein du CA. **St.S.**

## Commission paritaire 329.02

Les discussions sont toujours en cours concernant la conclusion d'une CCT (convention collective de travail) sectorielle relative au crédit-temps puisque banc syndical et banc patronal ne sont pas encore arrivés à un accord. **St.S.**

## Semaine du Volontariat 31 & 31 mai 2013

Dans le cadre de sa Semaine du Volontariat, la Plateforme francophone du Volontariat a offert à ses membres de fructueux échanges et de riches rencontres! Les projecteurs étaient tournés spécifiquement vers la loi de 2005 relative aux droits des Volontaires. Durant ces deux jours, grâce aux apports experts d'intervenants académiques et d'acteurs de terrain, ce thème, décliné en différents ateliers, a pu être travaillé sous différents aspects. Nous nous sommes en effet concentrés sur trois publics spécifiques — la femme et les questions de genre, les étrangers et les questions de multi-culturalité, et la question des allocataires sociaux — et l'accès de ces publics au Volontariat. La venue des représentants du monde politique aura également été l'opportunité de porter les revendications de la PFV pour les élections 2014. Finalement, c'est le lancement de la campagne « Volontariat... ou pas! » qui a clôturé cet événement, dans la lignée de nos questionnements sur le Volontariat pour tous. **M. Be**

## GT Plateforme francophone du Volontariat « inclusion de la personne handicapée »

Pas de repos pour la PFV, qui enchaîne, après une intense Semaine du Volontariat, avec un GT sur l'inclusion de la personne handicapée. Nous avons pris le temps d'échanger sur les leviers et les freins à l'accueil d'une personne porteuse d'un handicap, comme acteur volontaire, au sein de nos organismes. Et ce, tant d'un point de vue concret, en termes de tâches et d'énergie, qu'à un niveau structurel et organisationnel. Une réflexion collective enrichie par les représentantes du projet pilote PUSH. Un GT très constructif, qui renforce la campagne 2012-2014, Volontariat pour tous! **M. Be**

Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESOJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des employeurs des secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Cette commission paritaire (instance de négociation entre partenaires sociaux) concerne plus particulièrement le secteur socio-culturel dont nos organisations de jeunesse font partie.

Dans la foulée de l'Année Internationale des Volontaires (2001), des pas importants pour la reconnaissance du volontariat ont été faits en Belgique. En 2002, le volontariat francophone s'est rassemblé pour fonder, ensemble avec la Fondation Roi Baudouin, la Plate-forme francophone du Volontariat. Cette structure pluraliste veut faciliter, favoriser et encourager la pratique d'un volontariat de qualité. Le CJC en est membre.

### Mais il est où le Plan jeunesse ?

> Cédric Vallet

Le Plan jeunesse, acte majeur de la législature, se fait attendre. Pourquoi ? Difficultés budgétaires, secteur en recherche de financement, ministres velléitaires et problèmes méthodologiques sont des éléments de réponse. Mais qu'on se rassure. Le Plan jeunesse devrait naître... sous un jour moins flatteur qu'annoncé

Le compte à rebours a commencé. Il ne reste plus qu'un an à la ministre de la Jeunesse, Évelyne Huytebroeck (Ecolo), pour présenter son Plan jeunesse. Inscrit dans la déclaration de politique communautaire en 2009, ce « plan coordonné à destination des 12-25 ans » se fait attendre. L'idée de construire une véritable politique de jeunesse, au-delà des secteurs, est ambitieuse. Mais verra-t-elle le jour, après trois ans de consultations tous azimuts ? Si oui, de quelle manière ?

Au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on commence à s'impatienter. Céline Viviers, collaboratrice du groupe MR, estime qu'à l'heure actuelle « nous devrions être au moins dans la phase d'adoption du Plan jeunesse, et nous n'y sommes pas du tout ». Même chose côté PS, où Hugues Bayet constate qu'à chaque question parlementaire qu'il pose, « la ministre affirme « vous verrez dans six mois ». Mais là, nous sommes presque à la fin de la législature alors qu'il s'agit de l'enjeu majeur en matière de jeunesse ».

Le Plan jeunesse n'est pourtant pas une page blanche. Une Conférence interministérielle jeunesse a été créée en 2010. Celle-ci a approuvé les huit objectifs généraux du futur plan (voir encadré) et ses deux grands défis que sont « l'accroissement de la participation des jeunes » et « l'amélioration de leurs conditions de vie ». C'est elle qui avalisera le plan lui-même, théoriquement au mois de juin 2013.

Après une longue phase de concertation tâtonnante, six groupes de travail multisectoriels ont été mis sur pied. Ils ont réuni près de 180 personnes aux profils très variés et ont proposé, pour cinq d'entre eux, près de 200 « mesures » (le sixième groupe de travail n'a toujours pas terminé ses travaux). Enfin, une proposition de décret commence à circuler. Mais dans les faits, rien de concret n'est encore sorti.

#### Un diagnostic partagé, mais peu concret

Pourquoi la conception d'un tel plan est-elle si laborieuse ? « Il s'agit ici d'élaborer un cadre pour construire une politique de jeunesse qui implique une grande diversité d'acteurs, de ministres, répond Abraham Franssen, sociologue aux Facultés universitaires Saint-Louis. Vu la complexité des arrangements institutionnels en Belgique, cela peut difficilement aller vite. »

Au cabinet d'Évelyne Huytebroeck, Bernard Mathieu pointe d'autres éléments d'explication. Le premier concerne les groupes de travail eux-mêmes, dont la mission était de « faire des propositions concrètes »,

mais qui, « emportés par leur enthousiasme », auraient un peu manqué le coche. « Nous avons constaté que le niveau opérationnel n'était pas tellement au rendez-vous, ajoute-t-il. Nous nous sommes retrouvés avec des éléments pas chiffrés, sans forcément de consensus au sein des groupes. » Mais tout de même, le conseiller de la ministre souligne la qualité du travail abattu par ces groupes et les idées qu'ils ont dégagées. « Elles constituent une espèce de matrice, de diagnostic partagé... mais insuffisant. C'est ce qu'explique Bernard Mathieu : « Nous ne pouvons pas considérer qu'en termes de concertation nous sommes allés jusqu'au bout, par exemple avec le secteur de l'enseignement. »

#### Un plan, huit objectifs

- Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes ;
- Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser ;
- Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes ;
- Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel ;
- Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel ;
- Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société ;
- Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat ;
- Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes.

#### Qui veut gagner 753 000 euros ?

Un important frein à l'avancement du Plan jeunesse concerne le budget et sa répartition. Cela n'aura échappé à personne : c'est la crise. Pour le secteur Jeunesse aussi, qui s'estime lésé dans son financement quadriennal alors même qu'Évelyne Huytebroeck dégage un budget de 753 000 euros pour le Plan jeunesse.

Une manne que convoitent nombre d'organisations de jeunesse (OJ) ou de centres de jeunes (CJ). Certains l'assument clairement, à l'instar de Christophe Cocu, directeur de la Fédération d'OJ Relie-F<sup>1</sup> : « Il ne reste qu'un an avant la fin de la législature. L'idée c'est de mettre la pression sur la ministre. Dans le cadre du Plan jeunesse, il y a 750 000 euros qui ne sont pas engagés sur quelque chose de concret et, à côté, un secteur en demande. Une façon de compenser les problèmes budgétaires du secteur Jeunesse pourrait être d'affecter une partie de ce budget à des dispositifs particuliers (NDLR : agrément permettant aux associations du secteur Jeunesse de tra-

vallier sur des thématiques précises, contre une subvention et un soutien à l'emploi). » Un point de vue que partage Cédric Garcet de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes<sup>2</sup> : « On demande au secteur de s'impliquer dans ce Plan jeunesse. Mais sur le terrain nous faisons déjà de la transversalité en travaillant avec le Forem, les écoles, le secteur de la culture. Une reconnaissance de ce qui existe déjà serait un premier pas. »

La discussion autour du Plan jeunesse ne serait-elle pas en train de glisser vers un débat sur le financement du secteur Jeunesse ? Pour Michel Vandekerke, coordinateur de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'Aide à la jeunesse<sup>3</sup>, « la position du secteur Jeunesse est intenable. Les problèmes qui touchent aujourd'hui les jeunes nécessitent de mobiliser tous les moyens, y compris en dehors du secteur. Prenons l'exemple du logement. Se loger devient un problème aigu pour tous les jeunes. Il y a peu de chances qu'on s'attaque à ce problème-là en le confiant au seul secteur Jeunesse. Le budget doit être utilisé pour des politiques transversales, ce qui n'est pas dans la culture des OJ et CJ ».

Malgré les critiques, les arguments du secteur Jeunesse portent leurs fruits. Le financement des OJ et autres CJ via des « dispositifs particuliers » devrait être au cœur du futur décret définissant le Plan jeunesse. « C'est une hypothèse de travail, admet Bernard Mathieu. Une partie de l'enveloppe budgétaire du Plan jeunesse (environ les 2/3) sera consacrée au secteur Jeunesse qui travaille au plus près des préoccupations des jeunes. » Toutefois, on comprend dans les mots du conseiller d'Evelyne Huytebroeck, qu'il aurait souhaité un peu plus d'ouverture de la part de ses « partenaires » : « Le secteur est un partenaire privilégié mais n'a pas le monopole de la mise en oeuvre de cette stratégie interministérielle des questions jeunesse. »

### Vers un Plan jeunesse sans ambition ?

Soyons-en certains, un Plan jeunesse verra le jour avant la fin de la législature. Il pourrait se révéler bien maigrelet au regard des enjeux majeurs qui touchent les jeunes. De l'avant-projet de décret, qu'Alter a pu se procurer, et qui n'en est qu'au stade de l'élaboration, il en ressort que ce plan s'articulerait autour de quelques « balises », qui engagent surtout... les prochains gouvernements.

Les ministres francophones auront la tâche de présenter au début de chaque législature les principaux axes de leur Plan jeunesse à partir de la fameuse « matrice » imaginée par les groupes de travail. L'idée est de pérenniser la Conférence interministérielle et de poursuivre cette dynamique de « transversalité ». Pour mieux outiller les pouvoirs publics, un « état des lieux de la Jeunesse » devrait être publié tous les cinq ans. Enfin, des dispositifs particuliers « Plan jeunesse » devraient être imaginés afin d'encourager des « articulations » entre le secteur Jeunesse et d'autres secteurs.

Les mesures qui coûtent un peu, ou qui empiètent trop sur d'autres secteurs que celui de la Jeunesse, seront repoussées jusqu'à nouvel

ordre ou « consignées pour mémoire », comme on peut le lire dans l'avant-projet de décret.

Bernard Mathieu l'avoue sans détour, le plan est « moins ambitieux » que prévu. En cause : « le contexte budgétaire ». On devrait donc voir un Plan jeunesse sans grandes nouveautés, faisant la part belle à des initiatives déjà existantes. C'est ce qu'explique le conseiller de la ministre : « Certaines mesures existent déjà. Elles n'ont pas forcément été proposées par les groupes de travail mais peuvent être valorisées dans le cadre du Plan jeunesse. C'est par exemple le cas du travail de Jean-Claude Marcourt sur l'orientation. »

### « On arrive dans une zone rouge »

Certains professionnels espéraient que le Plan jeunesse pousse d'autres ministres à mettre la main au portefeuille. La réalité est toute autre. Pour Geoffroy Carly, du centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active<sup>4</sup>, qui a présidé l'un des fameux groupes de travail, c'est clair, le Plan jeunesse « est plié ». « Il n'y a pas eu d'accord pour faire quelque chose de très large, estime-t-il. Les ministres ne veulent pas mettre d'argent. On va à nouveau soutenir des politiques sectorielles. » Au Conseil de la jeunesse catholique, Julien Bunckens, secrétaire général<sup>5</sup> pense qu'aucun ministre ne prendra le risque de « mettre une plume au chapeau d'Evelyne Huytebroeck, car le jeu préélectoral a déjà commencé ». Serait-il déjà trop tard ? « On arrive dans une zone rouge en termes de temporalité », regrette le secrétaire général du CJC qui souligne les lacunes de la ministre de la Jeunesse « en termes de méthodologie ».

On annonce malgré tout une belle opération de communication sur ce « Plan jeunesse », dans quelques semaines. Sous la houlette de Rudy Demotte (PS), elle profiterait à tous, à quelques mois des élections.

Il n'empêche, le temps passé à l'élaboration du dispositif laisse songeur. « Le risque, avec un montage complexe comme ce Plan jeunesse, résume Abraham Franssen, c'est qu'une bonne partie de l'énergie soit consacrée à la construction d'un dispositif et qu'il ne resterait au final que peu de choses concrètes pour les jeunes. » A vérifier dans quelques années. Un laps de temps que d'aucuns estiment nécessaire pour qu'un tel plan porte ses fruits.

1. Relie-F : 186 rue des Tanneurs, 1000 Bruxelles, Belgique  
Tél. : 02 513 54 94 info@relie-f.be
2. CCMCJ : 8 place Saint-Christophe, 4000 Liège. Tél. : 04 274 50 43
3. OEJAJ : 68 A rue du commerce, 1040 Bruxelles. Tél. : 02 413 37 65  
observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be
4. Cemea, Service de Jeunesse : 8 rue de Sluse, 4000 Liège  
Tél. : 04 253 08 40 service-jeunesse@cemea.be
5. CJC : 43 rue de la Charité 1210 Bruxelles. Tél. : 02 230 32 83  
cjc@cjc.be

- Les animateurs de camps et plaines de vacances sont de plus en plus confrontés à des situations d'hypersexualisation.
- Ils sont parfois démunis face à certains comportements inappropriés: photos sexy, achat de préservatifs, imitation de stars de la télé (réalité).

Dossier réalisé par Annick Hovine

# Des mini-stars sexy autour du feu de camp

Camps scouts, plaines de vacances et stages vont battre leur plein pendant l'été. Comment réagir aux situations d'hypersexualisation en collectivité?





Le Soir, 26 juin 2013

## Un guide-repères pour les animateurs

### PISTES

**L**es animateurs ont l'habitude de gérer, au long des séjours et plaines de vacances, des petits (et plus gros) bobos, des conflits dans le groupe, les consommations d'alcool et autres produits illicites, etc. Mais depuis quelques années, une nouvelle question a fait son apparition dans les débriefings de Latitude jeunes, organisation de jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et partenaire de la Mutualité socialiste: l'hypersexualisation. Les (pré)adolescents adoptent des attitudes et des comportements sexuels jugés trop précoces.

#### Trop, trop tôt, trop vite

*"C'est une dimension collective: ces situations sont amenées par le contexte de la société: la stigmatisation, la télé-réalité, la publicité", insiste Yasmine Thai, chargée de projet à Latitude jeunes. "Mais les animateurs ne savent pas toujours comment réagir. Ils sont démunis par rapport à ces situations qui déclenchent chez eux aussi des émotions vives auxquelles ils n'ont pas été préparés pendant leur formation."*

D'où l'idée de récolter les situations d'hypersexualisation réellement vécues dans les centres de vacances pour y

trouver des solutions. Il s'agissait de répondre à une demande concrète émanant du terrain, en outillant les animateurs en manque de repères face à ces nouveaux comportements.

Une vaste réflexion a été menée avec une centaine de jeunes en formation d'animateur. Latitude jeunes s'est entouré d'experts des centres de planning familial, de Sensoa (le centre flamand d'expertise pour la santé sexuelle) et l'institution québécoise Y des femmes de Montréal.

Résultat: un guide-repères très concret et fort bien fait qui veut amener les équipes d'encadrement à ouvrir la réflexion sur l'hypersexualisation, à initier le dialogue et à oser aborder le sujet avec les plus jeunes.

On y trouve des situations vécues (lire ci-contre), les ressentis et réactions des animateurs, la manière dont ils ont géré le cas, des témoignages d'enfants et de jeunes, des avis d'experts sur la thématique.

Mention particulière pour le système des drapeaux (vert, jaune, rouge ou noir) et la liste normative de comportements de Sensoa, qui permettent d'établir un système de référence et d'identifier les attitudes à caractère sexuel normales, problématiques ou tout à fait inadéquates en rapport avec l'âge de l'enfant.

*"Comme les chambres ne sont pas mixtes, ils doivent se douter que les relations sexuelles ne sont pas autorisées."*

UNE ANIMATRICE

*"Si tu tiens à t'habiller ainsi, c'est que ta tenue représente peut-être beaucoup pour toi ? Peux-tu m'expliquer ?"*

UN ANIMATEUR

### Repères

**Un guide.** La brochure "Comment réagir aux situations d'hypersexualisation en collectivité ?" sera disponible sur le site [latitudejeunes.be](http://latitudejeunes.be) à partir du 5 juillet. On peut aussi adresser une demande par mail à [latitude.jeunes@musoc.be](mailto:latitude.jeunes@musoc.be).

**Pour tous.** Les animateurs des centres de vacances y trouveront de précieuses informations et des pistes pour réagir. La brochure peut aussi être très précieuse pour les enseignants, éducateurs et... tous les parents.

LLB, 27 juin 2013

## Endroits de camp : sept labels pour 772 sites

### JEUNESSE

**U**ne bonne idée: accorder un label de qualité aux endroits de camp qui respectent des critères de sécurité, de place disponible, d'hygiène et d'équipement, mais surtout qui pratiquent des prix raisonnables.

Pour mener ce vaste chantier, la Wallonie finance l'ASBL Atouts Camps. En 2012, celle-ci a pris contact avec 772 propriétaires ou gestionnaires de bâtiments privés ou publics susceptibles d'accueillir des jeunes durant l'été. A l'initiative de la députée Ecolo Marianne Saenen, le ministre du Tourisme, Paul Furlan (PS), a dressé un bilan très mitigé de l'opération devant le parlement: 50% des personnes contactées ne sont pas intéressées par l'obtention d'un label.

Les chiffres fournis par le ministre pour 2012 doivent être complétés par les données du premier semestre 2013. Ce n'est guère brillant: à ce jour, seuls sept sites ont été labellisés...

*« Mais nous avons effectué 200 visites de terrain pour conseiller les propriétaires, précise Nicolas Bodart, directeur d'Atouts Camps. Le commissariat général au tourisme (CGT) nous a bien expliqué qu'il faut du temps pour qu'un label comme celui-là s'installe vraiment dans le public. »*

Le CGT a en outre débloqué 42.000 euros pour financer neuf chantiers d'aménagement ou de sécurité incendie.

En juin 2012, un début de polémique avait animé le parlement à propos des subsides accordés à une ASBL qui devait encore faire ses preuves. Un accord avait été trouvé avec le ministre autour d'un montant de 125.000 euros, avec un bonus éventuel de 35.000 euros. *« Mais pour 2013, une nouvelle négociation doit encore avoir lieu »,* reconnaît Nicolas Bodart.

Ce ne sera pas simple... Le constat de Paul Furlan au parlement est plutôt amer: *« A ce prix-là, ça fait cher le label accordé... »*

ERIC DEFFET

## Camps d'été et plaines de vacances

### \* Un jeu à connotation sexuelle

#### Allez, stop ! Et maintenant, on discute

► **Situation.** Au cours d'un atelier de peinture (une activité parascolaire), un petit groupe de filles et de garçons de 7 et 8 ans s'est mis à l'écart des autres enfants. Les animateurs sont interpellés par le jeu qu'ils ont mis en place. Ils sont en cercle. Un enfant est désigné pour se mettre au milieu. Il doit faire tourner une bouteille sur le sol jusqu'à ce que le bouchon s'arrête devant un enfant du sexe opposé au sien. Le couple ainsi formé doit s'embrasser.

► **Réaction.** Les animateurs se sont demandé si un tel jeu pouvait être autorisé dans le cadre de leurs activités, trouvant les enfants fort jeunes. Ils ont unanimement proposé au petit groupe d'arrêter le jeu.

► **Débat.** Il a semblé important aux jeunes animateurs d'apporter une explication aux enfants concernés, qui a mené à un débat avec le petit groupe. Première balise posée : embrasser quelqu'un n'est pas un jeu, mais un acte qui passe par une envie, un désir et une connaissance de l'autre personne. A cet égard, ce qui est gênant dans ce jeu, c'est que le choix n'est pas possible ; c'est la bouteille, et donc le hasard, qui "décide". Les animateurs ont aussi

relevé le fait que ce jeu met une certaine pression sur les enfants, qui se sentent obligés d'y participer pour faire partie du groupe. Ils leur ont rappelé que chaque enfant avait le droit de dire non quand il n'a pas envie de faire une action intime comme embrasser quelqu'un. Ce droit de refuser, c'est rester en accord avec ce qu'on ressent au fond de soi ; c'est se respecter.

► **A quel âge ?** Entrer dans ce type de débat, c'est s'aventurer sur une pente glissante. Les jeunes risquent vite de retourner la question vers l'adulte : à quel âge peut-on avoir une relation sexuelle, avoir une relation sexuelle... Dans ce cas précis, le plus dérangeant n'est pas que deux enfants de 8 ans s'embrassent, mais que cela se fasse sous une éventuelle contrainte, sans véritable envie et sous le regard des autres.

► **Une question de choix personnel.** Pour Antonella Ciccarone, collaboratrice pédagogique chez Sensoa (Vlaams expertise centrum voor seksuele gezondheid), il faut mettre l'accent sur l'autorisation et la notion de plein gré. Chacun doit avoir marqué son accord pour participer au jeu et les bisous doivent être à l'initiative des enfants eux-mêmes. Il faut encore que les gamins soient suffisamment sûrs d'eux pour signaler quand ils ne veulent pas ou plus participer. Les autres enfants doivent accepter cela sans exclure le réticent du groupe. Pas forcément simple.

### \* Des préservatifs dans la poche

#### Cela n'a pas de sens de les confisquer

► **Situation.** Des jeunes de 11 à 13 ans sont en stage résidentiel. Après les activités de la matinée, les animateurs leur laissent un moment de temps libre. Quelques garçons partent immédiatement en ville. A leur retour, ils montrent au reste du groupe ce qu'ils en ont ramené : une boîte de préservatifs. Les jeunes semblent très fiers de leur achat et le sujet monopolise la conversation. Le jeune à l'origine de l'initiative de l'expédition en ville explique qu'il devait trouver rapidement des préservatifs "parce qu'une fille du groupe veut coucher avec moi".

► **Réaction.** Cela crée beaucoup de remous et de discussions au sein du groupe. Les animateurs se trouvent face à un dilemme : ils aimeraient confisquer les préservatifs mais redoutent les éventuelles conséquences d'un rapport non protégé, si les ados passent à l'acte.

► **Rappel à la loi.** Certains animateurs se demandent si ce n'est pas une provocation des animés, pour les mettre mal à l'aise – ce que certains sont, de fait, quand il s'agit d'aborder les questions de sexualité. D'où la nécessité de pouvoir en discuter avant le stage, de clarifier le règlement d'ordre intérieur (ROI). Dans ce cas précis, les animateurs

pouvaient s'appuyer sur les règles existantes : la majorité sexuelle est établie en Belgique à 16 ans. Cette loi doit être connue de tous. En séjour de vacances, les animateurs sont responsables des jeunes mineurs et ne peuvent donc pas les autoriser à avoir des relations sexuelles. Mais ce n'est pas parce que c'est interdit qu'on ne peut pas en discuter, simplement, sans tabou.

► **Informez les parents.** Dans un cas comme celui-ci, les animateurs peuvent relayer l'information aux parents, sans dramatiser ni sanctionner. Il est bon qu'ils sachent que leur enfant est en questionnement par rapport à la sexualité ; les informer peut favoriser le dialogue entre eux.

► **Règles de vie en groupe.** Frédéric Brichau, assistant social au Centre de planning familial Willy Peers, relève un point important dans cette situation. L'animateur doit redéfinir le cadre et repartir du règlement d'ordre intérieur (qui prévoit, notamment, que les chambres ne sont pas mixtes). "Cela ne sert à rien de faire la chasse aux préservatifs. Les confisquer même si le règlement interdit les rapports sexuels n'a pas de sens". Ce n'est pas parce qu'on a des préservatifs qu'on va avoir des rapports sexuels ; ce n'est pas parce qu'on les confisque qu'ils n'auront pas lieu. Et donc, ici encore, il faut utiliser cet événement comme prétexte à discussion et à un rappel des règles de vie en groupe.

### \* Une photo-souvenir très sexy

#### Restez cool et naturels, les jeunes...

► **Situation.** C'est la fin du stage. Les animateurs annoncent au groupe qu'ils prendront des photos pendant les activités de l'après-midi. Les traditionnelles photos-souvenirs pour garder une trace du stage. Après la pause de midi, surprise pour les chefs : les jeunes de 12-14 ans se sont visiblement préparés à une séance de photos sexy. Tenues courtes et provocantes, maquillage exagéré, coiffures apprêtées pour les filles ; torse nu pour les garçons. Ils se mettent rapidement en scène, dans des poses très suggestives, en imitant les stars. Les garçons sont debout, mâles dominants ; les filles le plus souvent à genoux ou couchées aux pieds des garçons.

► **Réaction.** Les animateurs désarçonnés par ces attitudes ont malgré tout pris les photos, ne trouvant pas d'argument pour ne pas le faire. Se sentant dépassés par la situation, ils n'ont pas vraiment réagi sur le moment. Par la suite, en groupe de travail, ils ont réfléchi aux différentes voies à suivre si une telle situation devait se reproduire.

► **Objectif.** La prochaine fois, l'objectif de la prise de photo sera clairement défini : il s'agit de garder un

souvenir du stage, de refléter au mieux son esprit. Les photos seront prises au naturel, sans mise en scène. Un débat pourrait aussi être mené avec les jeunes animés, sur les messages que l'on fait passer dans ces mises en scène. Quelles images les filles et les garçons renvoient-ils par ces photos ? Sont-elles valorisantes ? Comment sont-elles perçues par les tiers ?

► **Reproduction d'images.** Le désir d'être populaire, en lien avec les besoins de reconnaissance et de valorisation est fort important à l'adolescence, souligne Isabelle Lepage, sexologue au Y des femmes de Montréal. Très souvent, l'univers du vedettariat véhicule des stéréotypes sexuels et sexistes : les jeunes tendent à reproduire ces images. "Il importe d'amener les jeunes à développer des façons d'agir et de penser qui reflètent le respect et l'égalité entre les femmes et les hommes". Ce qui aura une influence sur leur capacité à établir des relations interpersonnelles positives. A cet égard, les animateurs doivent agir comme modèles pour ces ados en quête de repères et de limites.

► **Vigilance.** Certaines activités appellent donc à la vigilance, notamment celles qui utilisent les multimédias (appareils photo, smartphones, vidéo...). Idem pour celles qui mettent le corps en avant (représentation, défilé, concours de miss...) ou qui ont un lien avec la télé (réalité)...

## Charte associative/Aide à la jeunesse

### Social

#### Mais non, la charte associative n'est pas tombée dans l'oubli

Le feuillet entamé en... 2005 parviendra-t-il à être bouclé d'ici à la fin de la législature ? On a des doutes, mais on ne peut pas totalement l'exclure. Le dossier commun à trois entités (francophones bruxellois, Communauté française, Région wallonne) sur la mise en œuvre d'une charte reconnaissant l'associatif et régissant ses relations avec les pouvoirs publics poursuit son très lent chemin. L'exécutif de la Cocof vient d'adopter en première lecture l'accord de coopération intra-entités et l'avant-projet de décret d'assentiment; ses homologues sudistes devraient faire de même après réception des avis de l'Inspection des finances, a indiqué le ministre-Président Rudy Demotte (PS) aux députés de Groote (CDH) et Hazée (Ecolo). **P.P.**

LLB, 13 juin 2013

## Le budget des services d'aide à la jeunesse à nouveau raboté

### RAS-LE-BOL

**L**es services agréés de l'aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont une nouvelle fois confrontés à une réduction de leurs moyens, a dénoncé mardi l'Inter-Fédérations qui représente les 360 services de ce secteur. Ces services ont appris par la ministre Evelyne Huytebroeck (Ecolo) que l'indexation de leur subvention pour frais de fonctionnement serait à nouveau rabotée. En principe, cette subvention doit être indexée à hauteur de 2 %. Or, il a été décidé en décembre que cette indexation, dans le cadre de la rigueur budgétaire, serait rabotée de 0,5 % cette année. Et il y a peu, une nouvelle réduction de 0,7 % a été annoncée.

Par le passé, les services de l'aide à la

jeunesse ont déjà subi plusieurs mesures d'économie. De 1999 à 2007, les subventions pour frais variables, c'est-à-dire destinées aux dépenses courantes d'hébergement, d'entretien et d'éducation des jeunes, n'ont pas été indexées, a rappelé l'Inter-Fédérations. La révision du modèle de subsidiation a en outre entraîné une perte de moyens pour ces institutions, allant de 21 000 euros sur cinq ans pour les services pouvant accueillir 15 jeunes à 85 000 euros pour les services de plus grande taille. *"Cela suffit maintenant"*, a réagi mardi l'Inter-Fédérations.

Les services d'aide à la jeunesse emploient 3 500 équivalents temps plein. Chaque année, ils prennent en charge 18 000 jeunes (85 % de jeunes en difficultés et 15 % de jeunes ayant commis des faits qualifiés infraction). (Belga)

LLB, 26 juin 2013

# MILQUET vide son Sac



© PATRICK MASCART

**Alter Echos :** Vous sentez-vous soulagée à l'issue de ce vote sur les sanctions administratives ou un peu déçue que cette loi ait été à l'origine d'une telle polémique ?

**Joëlle Milquet :** Il faut prendre un peu de distance. Les grandes lignes de cette loi sur les sanctions administratives communales figuraient dans l'accord de gouvernement. Il n'y a pas eu de polémique. Seuls dix pourcents des parlementaires ont voté contre ce texte. Je n'ai pas vu de manifestation, mais surtout de l'agitation médiatique.

**A.E. :** Les organisations de jeunesse dénoncent le double discours de certains partis politiques. Peut-être partagez-vous ce constat...

**J.M. :** Je pourrais vous parler d'Ecolo. Ils ont menti à tout le monde. Les Ecolos ont accepté et voté la loi qui a permis de créer les Sac en 1999. Ce projet offrait bien moins de garanties, notamment pour

les jeunes, que celui qui vient d'être voté. Douze ans après, pour un projet moins sécuritaire et plus pédagogique, ils viennent donner des leçons. D'un côté, ils s'offusquent du projet de loi et de l'autre, que font leurs bourgmestres ? Ils ont tous des sanctions administratives communales sévères, applicables aux mineurs, inscrites dans leurs règlements de police. Il y a de la mauvaise foi dans leurs arguments... et de la désinformation.

**A.E. :** Vous dites souvent que les bourgmestres soutiennent ce projet de loi. Pourtant, dans nos colonnes, Jacques Gobert, président de l'Union des villes et communes de Wallonie, exprimait de sévères critiques ? Il affirmait qu'avec cette loi on fait porter sur les communes le poids des échecs de certaines politiques publiques...

**J.M. :** Tous les bourgmestres sont venus nous demander la loi sur les Sac.

**L**e projet de loi sur les sanctions administratives communales a été voté, le 30 mai 2013, à une large majorité. Joëlle Milquet, la ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances (CDH), revient sur cette loi et sur les critiques qu'elle a essuyées. En flinguant au passage les organisations de jeunesse et le parti Ecolo. **PAR CÉDRIC VALLET**

Ils n'avaient que ça à la bouche. Le projet correspond à ce qu'ils demandaient, notamment sur le stationnement (NDLR les infractions relatives au stationnement sont incluses dans le champ couvert par les Sac). Quant à ce que dit monsieur Gobert, c'est une phrase qu'on entend depuis vingt ans. Un discours implorant. Aujourd'hui, tout le monde a des difficultés, tout le monde doit prendre ses responsabilités. C'est vrai qu'avec une justice plus riche on aurait peut-être pu faire autrement, mais ce n'est pas le cas. Et sur le fond, je ne comprends pas ces objections. Tout le monde nous dit qu'il faut un

signal clair dès que la première incivilité est commise, pour enrayer la délinquance. Les Sac peuvent permettre ce signal clair.

**A.E. :** Une des critiques souvent entendues est celle de la violation du principe de séparation des pouvoirs...

**J.M. :** On parle ici d'infractions aux règlements communaux. Pour les infractions mixtes (qui relèvent du champ pénal et qui figurent aussi sur la liste des Sac), c'est toujours le parquet qui garde la main. Et ça, ce n'est pas nouveau, cela figurait déjà dans la loi sur les sanctions administratives communales.

**« Les organisations de jeunesse ont donné un drôle de message »**

**A.E.:** Dans votre intervention à la Chambre, vous n'avez pas épargné les organisations de jeunesse...

**J.M.:** J'ai le plus grand respect pour les organisations de jeunesse et je comprends qu'elles soient émuës. Les jeunes pensent que tout cela est nouveau, que nous avons inventé les Sac. Mais évidemment, ce n'est pas le cas. Outre l'abaissement de l'âge, j'ai ajouté des garanties pour les jeunes en créant une procédure parentale, en généralisant la médiation. Je rappelle qu'une prestation citoyenne pourra être effectuée par le jeune. Enfin, jamais un jeune n'aura à payer une amende. Ses parents le devront, et uniquement en dernier

recours. En se mobilisant contre ces sanctions, les organisations de jeunesse ont donné un drôle de message. Elles ont contribué à montrer les jeunes comme des auteurs d'infractions. Ce n'est pas une image réelle des jeunes. Avec cette loi, nous voulons surtout protéger les jeunes qui sont des victimes. Les jeunes, dans leur immense majorité, veulent le respect des règles, veulent que les espaces publics soient propres, que leur environnement soit respecté. On voudrait me faire croire que les jeunes ne seraient pas d'accord qu'il y ait une réponse aux fléaux qu'ils dénoncent ?

**A.E.:** Vu l'élargissement du champ d'application des Sac, y aura-t-il des transferts financiers vers les communes pour qu'elles s'acquittent de

leurs nouvelles missions ?

**J.M.:** Trente-huit millions d'euros seront disponibles via les contrats de sécurité et de prévention. Les communes pourront déposer, dans ce cadre-là, des projets en lien avec les Sac. Pour la médiation par exemple. Autre moyen de financement : les nouvelles recettes que vont générer les Sac. Par exemple grâce au volet « stationnement » de la loi. C'est un système qui s'autoalimente et dont les recettes pourront aussi permettre de financer des projets de prévention.

**A.E.:** Des plates-formes de concertation locales « jeunesse » devront être impliquées concernant la mise en place des Sac pour les mineurs (amendement Tuybens, Spa). Mais les organes consultatifs de jeunesse ne sont pas généralisés du côté francophone...

**J.M.:** C'est à madame Huytebroeck (ministre bruxelloise de la Jeunesse) de voir ce qu'il y a lieu de faire. Mais au niveau communal, si on souhaite consulter les jeunes, on sait comment faire.

**A.E.:** Une dernière question concernant l'abaissement de l'âge. Est-ce vrai que l'application des Sac aux mineurs de plus de 16 ans n'a jamais été évaluée ?

**J.M.:** Dans la mesure où tous les bourgmestres demandaient de renforcer

le dispositif, c'est certainement qu'il est efficace. Mais qu'on se rassure, maintenant l'application des Sac sera régulièrement évaluée. Je tiens tout de même à rappeler que dans la loi de 1965 sur la protection de la jeunesse, il existe des sanctions administratives applicables dès 14 ans. Des interdictions de stade sont possibles. Je n'ai jamais entendu quelqu'un s'en plaindre.

**A.E.:** Y a-t-il selon vous une limite d'âge ? Si, demain, les bourgmestres réclament que l'on applique les sanctions administratives dès douze ans...

**J.M.:** Quatorze ans est une limite et il n'a jamais été question de descendre en dessous. Quatorze ans, ce n'est pas douze ans. A quatorze ans, on a tout de même assez de discernement. Je tiens enfin à rappeler que ce n'est pas mon parti qui a demandé l'abaissement de l'âge. Cela ne figurait pas dans le programme du CDH. Avec cette loi, j'ai appliqué l'accord de gouvernement.

**A.E.:** Enfin, les détracteurs des Sac dénoncent la violation du principe d'égalité devant la loi...

**J.M.:** Si on part de ce principe, alors toute la Belgique est en dehors de la loi. Dès qu'on donne des autonomies de pouvoir, alors, par définition, vous n'avez pas les mêmes règles. ■

**Des mobilisations... communales**

Deux cent treize organisations s'étaient mobilisées pour tenter d'inverser les rapports de force au Parlement fédéral lors du vote de la loi sur les Sac. Sans succès. C'est désormais au niveau communal que le combat se déplace. Chaque commune étant libre d'appliquer ou non les dispositions de la nouvelle loi. A l'initiative de la plate-forme « Het-werkt-Ça-marche », une lettre sera envoyée par des organisations de jeunesse aux conseils communaux de la zone de police « Ouest » de Bruxelles. A commencer par Molenbeek-Saint-Jean, où il est fort possible que l'on applique dès quatorze ans ces sanctions administratives. Les organisations de jeunesse souhaitent que les Conseils communaux s'y opposent.

## Appel aux OJ!

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste  
ou à l'adresse électronique suivante:  
correspondance@cjc.be

## 50 ans de Volont'R, ça se fête!

Voilà c'est fait, c'est passé, les cartons sont rangés, les panneaux démontés, la tonnelle pliée, les bureaux remontés, prêts pour le travail quotidien de notre association. Car depuis plus de 6 mois, l'association s'était transformée en équipe stakhanoviste d'organisatrice d'événements. L'asbl préparait les 50 ans, respirait pour les 50 ans. Chaque membre de Volont'R avait sa place et sa spécificité dans l'événement.

La veille du samedi 20 avril, toute l'association était occupée à organiser la journée du lendemain. Une grande partie de l'équipe s'est mise à la tâche pour mettre en place l'exposition. Après une longue journée, l'exposition était prête le vendredi soir. Une partie de l'équipe s'est occupée de l'installation des tonnelles et des tables dans le jardin.

Le jour J, le soleil d'avril était présent, ce n'était pas la canicule, mais c'était suffisant pour cette journée d'anniversaire. L'équipe de catering a finalisé la préparation de la tonnelle avec l'installation du plancher, des tables, de la décoration et bien sûr, elle a accueilli le traiteur et ses saveurs. L'équipe qui avait pensé et couvé, depuis plus de 6 mois, la réalisation de l'exposition a vérifié les derniers détails et a placé le livre d'or.

Les festivités se déroulaient dans nos locaux. À l'intérieur du bâtiment, les visiteurs pouvaient découvrir ou redécouvrir l'exposition du projet « Regards, une sensibilisation au volontariat » illustrée par une exposition photographique interactive réalisée par de jeunes volontaires.

En pénétrant dans le jardin, on découvrait le clown qui animait toute la ribambelle d'enfants présents. Cette animation a fait des heureux. Pendant toute l'après-midi, on a pu apercevoir des apprentis jongleurs, équilibristes.

Nous avons pu écouter trois discours. Le premier discours a été prononcé par notre président, Charles Petit, qui a expliqué l'importance pour une association d'exister depuis 50 ans. Notre ministre, Évelyne Huytebroeck, a insisté sur l'importance de la participation des jeunes et, finalement, Brigitte Jacquemin, de la Fédération des Institutions Hospitalières, a encensé l'action du volontariat dans le monde hospitalier.

Après ces discours, le public a pu découvrir l'exposition « Volont'R, 50 ans de solidarité ». Cette exposition retraçait l'évolution de notre association. La narration de cette rétrospective a été pensée en différentes périodes pertinentes qui ont construit notre association. Le visiteur pouvait découvrir des documents d'archives et il y avait même la reconstitution d'un bureau de travail des années 80. On a pu s'imprégner de montages multimédias et vidéo qui amenaient le côté multimédia de l'exposition. Volont'R a offert à tous ses visiteurs un livret retraçant le travail d'archives et de synthèse de cette exposition.

Pendant l'après-midi, une cinquantaine de personnes sont allées écouter la conférence du philosophe Michel Dupuis, intitulée « La banalisation de l'humain dans le système de soins ». Cette conférence a permis de mettre des mots sur le volontariat relationnel et sur les motivations des volontaires.

Pendant toute la journée, nous avons pu nous sustenter avec de petits fours exquis, un buffet de sandwiches savoureux et participer à une tombola.

La journée s'est terminée en beauté avec le découpage du gâteau, un magnifique bavarois à la framboise. Ce moment représentait bien la journée : une communion entre tous les participants. Ce fut une journée pleine de rencontres, de souvenirs, mais aussi de discussions sur les projets futurs.

Rendez-vous pour le centenaire de Volont'R!

**Delphine**



## Patro moderne en un weekend !

Les 10, 11 et 12 mai derniers ont été un tournant dans l'histoire du Patro : c'était le Congrès 2013 ! Trois jours d'échanges, de débats, de rires, de choix, de votes et de rencontres pour décider des grandes orientations du Patro de demain.

### Du rire aux larmes

Ce week-end était magique : veillées grandioses, temps communs pleins de sens, radio originale, le tout teinté de jaune et vert ! Le rire et le plaisir était bel et bien présent. On a pu compter sur des animateurs surmotivés !

Certains moments ont été très émouvants comme le temps d'échanges entre groupes pour décider de leur position lors des votes, l'annonce des résultats et de ce que serait notre mouvement dans les prochaines années. . .

Bref c'était la cabriole des sentiments durant 3 jours et on est revenu, comme après un camp, fatigué mais content !

### Des orientations sans équivoque

En plus de s'amuser, les animateurs du Patro ont bossé dur ! Ils ont pu vivre différents ateliers lors desquels :

1. Chaque thématique leur était présentée : contexte, définition, information. . .
2. Une question donnant lieu à un vote leur était posée.
3. Des débats permettaient de se forger un avis.

Les questions de vote donnaient lieu à des réponses sans équivoque. C'est pourquoi, les animateurs ont également eu l'occasion d'amener des approfondissements, des nuances. . .

### Voici un aperçu des décisions prises

#### Les incontournables

Au Patro, il existe des incontournables, des valeurs communes sur lesquelles tout le monde s'accorde. Lors du Congrès, les participants ont été appelés à se pencher sur ces différentes valeurs, énoncées lors des Prim'AR (rdv de l'automne 2012). L'incontournable que les participants souhaitent voir le plus apparaître dans l'objectif est : la transmission de savoirs et de valeurs.

#### Le(s) public(s) du Patro

Suite au Prim'AR, la volonté d'ouverture du mouvement s'est réaffirmée. Lors du Congrès, la question a alors été de savoir comment affirmer ce souhait ? 70 % des groupes ont choisi de voter pour « une ouverture à tous, avec une attention aux publics fragilisés ».

#### Education et vivre ensemble

Le Patro, en tant qu'acteur d'éducation, se doit de définir quel est son système éducatif ainsi que d'identifier la ou les pédagogies qui peuvent lui être apparentées. Suite aux votes du Congrès, le mouvement souhaite mettre en avant les concepts suivants :

- Apprentissage par le jeu (63 %)

- Pour et par les jeunes (62 %)
- L'apprentissage de la vie (55 %)

#### Agir dans et avec son environnement

Qu'il s'agisse du niveau local, régional ou fédéral, le Patro a de nombreuses interactions avec diverses réalités du monde extérieur mais comment doivent-elles s'articuler ? Au Congrès, autour des trois thématiques définies, les affirmations suivantes ont été mises en avant : **Enfant et famille** : « Tenir compte des réalités des enfants dans notre animation, adapter ses activités. »

**Quartier** : « S'intégrer et s'engager dans la vie du quartier. »

**Société et monde** : « Défendre la place de l'enfant et des jeunes au sein de la société. »

#### Référence à l'esprit de Jésus-Christ

Au Congrès, à la question : « Le Patro doit-il se référer à l'esprit de Jésus ? », 78 % des groupes ont répondu oui.

#### Les prochains rendez-vous !

La modernisation de notre objectif s'est déroulée en plusieurs étapes. Le Congrès, étape importante de ce processus, a donné lieu à de grandes décisions.

Un groupe de travail s'est réuni afin de choisir les mots exacts, à placer au bon endroit et constituer ainsi le nouvel objectif du Patro, celui qui guidera notre action dans les prochaines années.

Il reste deux rendez-vous pour clôturer ce chantier historique !

– **Un temps d'information** : en régionale, les animateurs découvriront le nouvel objectif. D'où on vient ? Comment ont été prises les décisions, comment le texte a-t-il été rédigé ? Temps d'information, de remise en contexte et d'explication sont donc prévus afin de s'approprier le nouvel objectif et retourner dans son groupe en vue de se forger un avis sur « Oui-Non », cet objectif traduit les orientations véhiculées et affirmées au Congrès et constitue l'objectif général du mouvement pour les années à venir.

– **Un temps de validation et de fête** : décrit comme l'apothéose du projet de modernisation, ce sera l'évènement incontournable de notre année patro ! Chaque animateur, chaque équipier régional, chaque membre des commissions pourra être présent pour la validation de ce texte. Une place à saisir pour construire le Patro de demain ! Un moment de décision, d'alimentation avec des idées concrètes pour la suite du processus et de fête où l'on attend au minimum 2/3 des groupes !

Une chose est sûre, ça bouge au Patro ! Une autre chose est sûre, nos jeunes sont plus que jamais prêts à s'investir pour ce qui leur tient à cœur. Cela nous donne confiance dans l'avenir de notre mouvement et de la jeunesse.

**Imane**

## C'est l'été, ça bouge aux Gîtes d'Étape!

Depuis 75 ans, les Gîtes d'Étape du CBTJ favorisent le Tourisme Social des Jeunes. Nous accueillons chaque année plus de 50 000 jeunes pour des Classes Découvertes, des Stages, des Week-end et d'autres séjours. Un de nos objectifs est que chaque jeune qui séjourne dans l'un de nos Gîtes en ressorte grandi. C'est pourquoi nous vous présentons les stages au mois d'août.

Han-sur-Lesse, Ovifat, Wanne et Villers-ste-Gertrude, autant de lieux prêts à accueillir les participants aux stages d'été résidentiels organisés, à des prix démocratiques, par les Gîtes d'Étape du CBTJ.

Endossez le temps d'une semaine le costume d'un spéléologue ou partez à la rencontre des étoiles et des constellations...! Apprentis aventuriers apprêtez-vous à construire des abris et à vous orienter, jouteurs à vos marques les improvisations démarrent. Que les tempéraments artistiques se rassurent ils auront aussi l'occasion de mêler l'art à la découverte de la nature.

De quoi bien remplir l'été, profiter des vacances et se faire un lot de souvenirs!

Si les loisirs dynamiques et les découvertes vous tentent, n'hésitez plus, pensez Gîtes d'Étape!

### Infos et inscriptions

stages@gitesdetape.be

02 209 03 03



## BE Larp : Découvre les atouts pédagogiques du GN!

Découvre les atouts du GN ainsi que ses techniques pédagogiques le 26 juillet 2013, une animation proposée par BE Larp asbl.

La Fédération de jeux de rôles grandeur nature belge, BE Larp asbl, t'invite à découvrir le type d'activités qu'elle propose aux jeunes. Grâce à Avatar, le plus grand jeu de rôles grandeur nature de Belgique, quoi de plus simple que de se prendre au jeu? Tu pourras également y découvrir les coulisses de ce GN ainsi que des atouts pédagogiques et des techniques d'animation pour les jeunes.

### C'est quoi un GN? Ça se mange?

GN, c'est l'abréviation de « Jeu de rôles Grandeur Nature ». C'est une simulation interactive durant laquelle nous interprétons physiquement un personnage de fiction. Tu pourras ainsi gérer les actions de ton personnage pour le faire réagir au scénario préparé et interagir avec les autres protagonistes du jeu.

### Et AVATAR, c'est un GN donc?

AVATAR, ce sont les initiales de « Autre Vie, Autre Temps, Autre Réalité » et c'est un GN qui attire près d'un million de participants. C'est une activité où le personnage que tu incarneras ne sera limité que par ton imagination. Il existe cependant des règles simples pour permettre à chacun de s'épanouir dans son rôle sans entraver le plaisir des autres.

### Et comment vais-je faire?

Et bien comme tout le monde! Tu créeras un personnage et un animateur t'accompagnera tout au long de l'activité pour te décoder toutes les subtilités. Sur place, on te fournira les costumes appropriés et, après une courte visite de l'endroit, on plongera tous ensemble dans l'univers d'AVATAR et ce sera à toi de jouer...

### C'est tentant mais cela se passe où?

À Bernissart et Hensies. Plus précisément, c'est rue de Chièvre à 7350 Hensies. Nous t'attendons le vendredi 26 juillet 2013 de 10 à 16 heures pour ton premier GN. Il sera possible d'expérimenter de manière plus approfondie et ludique cette découverte en restant pour les animations nocturnes si tu le désires. Dîner prévu.

Plus d'informations sur AVATAR et la fédération sur le site internet : [www.larp.be](http://www.larp.be)

**Nous clôturerons les inscriptions le 22 juillet 2013.**

Attention, nombre de participants limité.

Pour s'inscrire, envoyez un message à [info@larp.be](mailto:info@larp.be) ou par téléphone au 0494 077 916



## La JOC à Blockupy Frankfurt: Troïka Game Over

*Du 30 mai au 2 juin, une dizaine de militants de la JOC ont rallié Francfort pour rejoindre les milliers de personnes qui participent aux différentes actions et manifestations à l'initiative du mouvement « Blockupy ».*

Voir aussi : [www.blockupy-frankfurt.org](http://www.blockupy-frankfurt.org)

Blockupy est un mouvement né en 2012 qui entend lutter contre la globalisation néolibérale et les politiques d'austérité menées par la Troïka<sup>1</sup>. Pour la deuxième année, il a réuni des milliers de personnes à Francfort pour des actions qui visaient à bloquer la Banque Centrale Européenne et le quartier financier. Né à la suite du mouvement « Occupy », Blockupy ajoute la notion de blocage et de manifestation à celle d'occupation. Le but est de manifester et de bloquer ou de perturber le fonctionnement de certaines institutions financières pendant quelques heures ou quelques jours.

Comme en 2012, une dizaine de militants de la JOC avaient rallié Francfort, le camp et ses manifestations. Pourquoi Francfort ? Francfort est le plus grand centre financier d'Europe continentale mais c'est aussi le siège de la Banque Centrale Européenne, un des membres de la Troïka qui tente d'imposer ses mesures d'austérité et ses solutions néolibérales.

### « La gente come noi non molla mai<sup>2</sup> »

Une semaine avant le départ, la JOC de Bruxelles a organisé une soirée de formation sur les questions européennes qui a réuni une quinzaine de participants. Arrivés à Francfort le jeudi soir, nous étions tout de suite dans le bain. La première action débutait le vendredi dès 5 heures du matin. Plusieurs vagues de manifestants quittaient le camp en cortège pour essayer de se rapprocher au maximum de la Banque Centrale Européenne et de bloquer le quartier financier avant l'aube. Chaque vague empruntait un parcours tout autre et bloquait une entrée différente menant à la BCE. La JOC a participé à la deuxième vague. L'action fut une réussite : le quartier de la BCE a été complètement bloqué pendant toute la matinée.

L'après-midi était réservée à des actions décentralisées comme l'occupation de l'aéroport pour dénoncer les politiques migratoires en Europe, la manifestation et le blocage de nombreuses enseignes commerciales

dans la « Rue Neuve » de Francfort, ou encore, le blocage de plusieurs institutions financières privées.

Le samedi, une grande manifestation, réunissant les participants au camp mais aussi de nombreux syndicats et mouvements sociaux, était censée conclure ces deux jours d'actions. Les jocistes avaient pris place à l'avant de la manif, dans le bloc anticapitaliste.

### « This is what democracy looks like »

Malheureusement, la police allemande nous a montré sa notion de la démocratie. Après 500 mètres à peine, des centaines de RoboCop bloquent la tête de la manif. Dans le même temps, des centaines d'autres policiers pénètrent dans la manifestation. Dans leur manœuvre, ils bloquent et séparent les premiers manifestants du reste de la manifestation. Le bloc anticapitaliste se retrouve donc encerclé<sup>3</sup> par plus de 800 policiers. La matraque et le pepper-spray sont déjà de sortie chez nos « amis policiers ».

La police exige en fait que tous les manifestants encerclés soient contrôlés et fouillés individuellement. Après une petite assemblée improvisée, les manifestants refusent la fouille et toute la manifestation décide de rester près du bloc pour marquer sa solidarité et son dégoût face à cette action antidémocratique. Pendant plus de huit heures, nous allons donc être encerclés et soumis à différentes charges de la Police qui tente d'extraire un à un chaque manifestant. Pendant cette journée, on a pu remarquer une grande solidarité et résistance chez les manifestants, particulièrement avec le groupe d'Italiens avec qui nous avons affronté pacifiquement les charges de la police.

**Antoine Roisin**

1. Le terme Troïka désigne les trois institutions suivantes : la Commission Européenne, la Banque Centrale Européenne et le FMI.

2. Traduction : Les gens comme nous n'abandonnent jamais.

3. Kessel : Technique d'encerclement utilisée par la police allemande pour isoler, puis réprimer un groupe de manifestants.

**Formation *Volontariat, rencontre de l'autre et écoute :  
si on commençait par s'écouter***

Chaque jour, que ce soit dans notre vie quotidienne ou dans notre volontariat, nous nous mettons à l'écoute d'autres personnes et/ou d'autres personnes nous écoutent. Dans chacune de ces rencontres, dans chacune de ces conversations, plus ou moins anodines, nous pouvons nous sentir à tour de rôle : à l'écoute, écouté, ou au contraire, pas du tout entendu et encore moins compris ! Cette formation vise à mettre en évidence les enjeux de l'écoute et à donner des pistes pour améliorer sa propre écoute. Des moments de formation plus théoriques alterneront avec des moments de mise en pratique au départ de l'écoute de soi (relaxation, exercices d'échauffement théâtraux, etc.) et de l'écoute de l'autre (jeux de rôle, mises en situation et débriefing).

Cette formation a été concoctée spécialement pour tous nos volontaires jeunes, qui encore aux études ou indisponibles la semaine, n'ont pas toujours la possibilité de suivre la formation à l'écoute de base.

**Formatrices :** Mesdames Emmanuelle Charlier, Certificat européen de psychothérapie, Master P.N.L ; Gabrielle van der Belen, diplômée en psychologie, comédienne et animatrice en théâtre-action ; Séverine Galant, licenciée en psychologie, animatrice chez Volont'R.

**Dates :** du jeudi 26 septembre 2013 à 18 heures au samedi 28 septembre 2013 à 18 h 30 (fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, férié dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles) en résidentiel.

**Lieu :** Auberge de Jeunesse Jacques Brel, Bruxelles.

**Prix (formation, logement et nourriture inclus) :**

- 40 euros pour les membres de Volont'R, les demandeurs d'emploi et les étudiants.
- 50 euros pour les personnes extérieures.

Congrès du Patro

Référence chrétienne

# Les Patros disent oui à 78%

Cinq cents animateurs du Patro se sont réunis les 10 et 12 mai à Massembré pour définir les orientations que prendra leur mouvement dans les années à venir. Parmi les grands thèmes abordés, la référence à l'esprit de Jésus Christ... Les animateurs ont réfléchi, débattu et décidé.

**P**atro moderne en un week-end! Congrès 2013", le slogan de l'évènement en dit long. Depuis mars 2011, les Patros de la Belgique francophone plangent sur la réactualisation de leur "Objetif". Mouvement de jeunesse pour les jeunes et par les jeunes, fort de 20.000 jeunes, le Patro s'est défini un projet pédagogique, qui contient l'objectif poursuivi par le mouvement, les axes pédagogiques comme ligne de conduite pour atteindre cet objectif et la méthode pédagogique employée.

Sur le site web des Patros, l'objectif actuel est: "En référence à l'esprit de Jésus Christ, le Patro a une perspective d'éducation globale des jeunes là où ils sont, avec priorité aux milieux défavorisés, à partir



des réalités socio-politiques et culturelles qu'ils vivent, pour qu'ils prennent en mains solidement leur destinée".

Comme dans de nombreux mouvements de jeunesse, la mode est aux changements et aux refontes des traditions. Le Patro n'y échappe pas. "Sur le terrain les choses évoluent.

Les préoccupations d'hier ne sont peut-être plus celles d'aujourd'hui. Toutes ces adaptations, ces petits et grands changements doivent trouver sens dans ce qui nous unit",

Notamment, sur la référence à Jésus Christ... "A la question: *Le Patro doit-il se référer à l'esprit de Jésus Christ?*", 78% des groupes ont répondu oui", révèle Imane Bensalah, permanente pédagogique de la Fédération nationale. Mgr Kockerols, évêque référendaire pour la pastorale des jeunes, a réagi très positivement aux orientations prises lors de cet évènement: "Le Congrès a montré la grande confiance faite aux jeunes, dans un bel exercice de démocratie participative. Outre la référence à l'esprit de Jésus Christ, je suis touché par les engagements pour lesquels les jeunes ont marqué leur préférence: l'attention à un public fragilisé, le désir de s'engager et s'intégrer dans la vie du quartier, la volonté de défendre la place des jeunes et de l'enfant au sein de la société".

Imane précise cependant: "Tout cela représente une étape importante sur le fond. Mais le processus de modernisation est toujours en cours et ne sera statufié qu'en novembre prochain". Décryptage: il peut y avoir quelques nuances...

Quoi qu'il en soit, ces valeurs souvent appelées "traditionnelles", voire "ringardes", ont le vent en poupe chez nos jeunes!

• Anne LECONTE

explique le président fédéral des Patros en Belgique francophone, Aurel Mariage.

**Du Congrès 2013 à Oh hAPPY day**  
Le week-end du 10-12 mai, cinq cents animateurs wallons et bruxellois ont décidé des grandes orientations du Patro du futur. Ils y réfléchissaient depuis octobre 2012. Si les résultats doivent encore être analysés, pour donner lieu à un texte voté le 23 novembre prochain, lors de la journée "Oh hAPPY day", des conclusions fuitent déjà.

# Le Patro gardera la référence chrétienne

En pleine mutation, la Fédération des patros garde la référence au Christ.

## REMUE-MÉNINGES

Les grandes organisations de jeunesse sont à la croisée des chemins. Après "Les Scouts", entendez : l'ex-fédération des scouts catholiques, les "patronnés" procèdent actuellement à un toilettage de leurs statuts et de leur projet global.

Le Patro ? Ce sont 20000 jeunes pilotés et animés par d'autres jeunes. L'aspect familial est privilégié dans sa pédagogie qui vise à transformer ses membres en vrais cracs, entendez : *"des citoyens responsables, actifs critiques et solidaires à partir de la vie en groupe, de la prise de responsabilités, du respect de leur identité personnelle tout en développant leur créativité"...*

Cinq cents animateurs se sont retrouvés du 10 au 12 mai à Massemble, près de la frontière française, pour définir leurs axes d'action et de réflexion pour les années à venir. Comme il sied dans un mouvement de jeunesse moderne, ce congrès avait été préparé minutieusement au niveau local et régional et ses enjeux discutés mais aussi présentés de manière ludique pour déterminer les points dont il serait débattu afin d'y associer le plus grand nombre de membres possible.

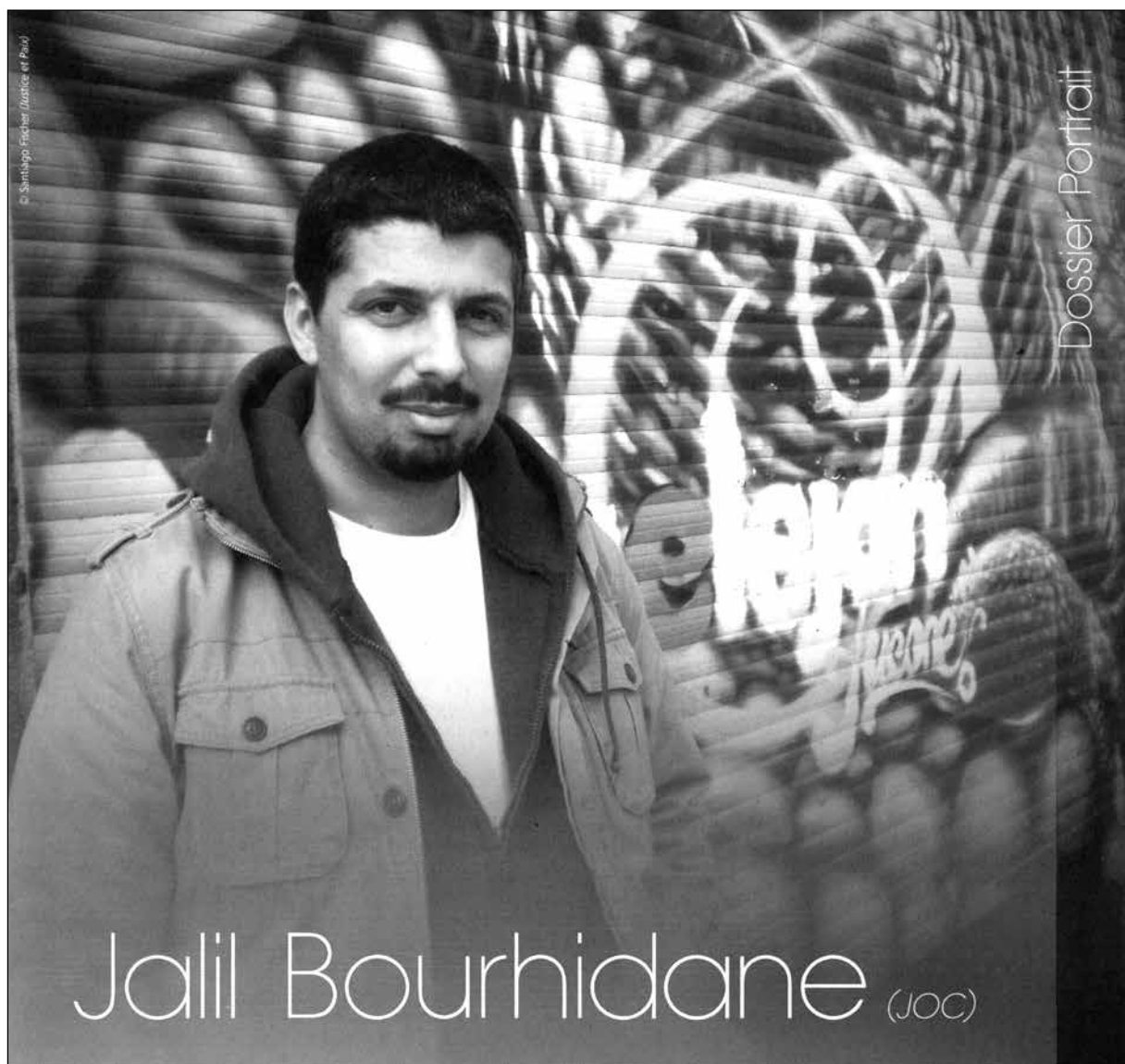
Lors du Congrès, les représentants des patros, régionales et commissions se sont répartis en ateliers pour préciser aussi leur identité. Avec des incon-

tournables : les "patronnés" restent attachés à leurs valeurs mais plaident pour une plus grande transmission de savoirs. Pas question non plus de changer de public(s) : ce sera toujours l'ouverture à tous, avec une attention pour les publics fragilisés. Pour ce qui est de l'éducation et du vivre ensemble, le Patro, l'apprentissage par le jeu reste prioritaire mais aussi une grande implication dans son environnement, dans tous les sens du terme. Ce qui consiste par exemple à s'engager dans la vie du quartier tout en élargissant la défense de la place de l'enfant et des jeunes au sein de la société.

Des axes logiques pour un mouvement de jeunesse, mais *quid* de la référence chrétienne ? Les congressistes n'ont pas éludé la question qui a donné lieu à un débat. Autour de cette question : le Patro doit-il se référer à l'esprit de Jésus-Christ ? Une majorité de 78% des participants a répondu par l'affirmative. Un choix dont a tenu à se réjouir l'évêque référendaire pour la pastorale des jeunes, M<sup>gr</sup> Jean Kocckerols, qui a aussi souligné *"toute la dynamique qui a préparé cette rencontre"*. Pour l'évêque, *"le Congrès a montré la grande confiance faite aux jeunes, dans un bel exercice de démocratie participative"*. Précision : le Congrès n'est qu'une étape. Les grandes orientations et leurs approfondissements seront le terreau d'un nouveau texte de référence qui sera affiné par un groupe de travail. En septembre et en octobre, le texte redescendra au niveau des régionales et le 23 novembre, une grande fête marquera la relance du Patro...

**Christian Laporte**

LLB, 15 mai 2013



Dossier Portrait

## Jalil Bourhidane (JOC)

### “STOP à la répression commise par l'État” !

La *Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)* mène actuellement une campagne contre les répressions policières. “STOP-répression” entend dénoncer les brutalités commises arbitrairement par la police en Belgique. Lorsque la menace vient directement de l'État, la société civile se doit de la dénoncer...

9

Jalil Bourhidane est permanent au sein de la JOC et animateur très actif de l'initiative "STOP-répression". "Cette campagne a démarré fin 2010, après la vague d'arrestations arbitraires menées lors de l'Euro-manifestation du 29 septembre. Nos militants exprimaient pacifiquement leur désaccord avec les politiques libérales de l'Union européenne. Ils ont été arrêtés sans raison valable, en désaccord total avec les libertés fondamentales des citoyens", nous indique-t-il. La JOC a très intelligemment voulu dépasser l'anecdote et s'est ainsi lancée dans une consultation de sa base, pendant près de 18 mois. Dans les quartiers, les jeunes militants ont ainsi pu s'exprimer librement lors de diverses réunions publiques, et faire ainsi émerger un positionnement fort de la JOC. "Les conclusions sont accablantes. Les jeunes nous ont raconté des histoires bouleversantes d'interventions policières musclées à leur rencontre commises dans les quartiers populaires. C'est une véritable stigmatisation au quotidien qui détruit les jeunes et alimente ainsi un cercle vicieux de violence. En effet, les jeunes cherchent à se venger eux-mêmes de ces agissements arbitraires", regrette Jalil Bourhidane.

La période d'austérité que nous vivons ouvre la voie à davantage de tensions sociales. Ainsi, pour la JOC, nous allons au-devant de davantage de répression. Selon Jalil Bourhidane, "le constat est clair. Malgré la crise, le seul budget à augmenter considérablement est celui de la police. Le Ministère de l'Intérieur veut donc calmer les tensions sociales grâce à un appareil répressif de plus en plus violent. Ainsi, de nombreuses armes non létales font leur apparition, comme les flash-balls et autres tasers. Elles sont censées remplacer l'usage des armes à feu. Mais au lieu de cela, elles sont utilisées dans des situations pour lesquelles ces dernières ne l'étaient pas. Il y a donc une volonté d'introduire des armes là où il n'y en avait pas auparavant... De plus, ces "innovations" ne brillent pas pour leur précision et provoquent des blessures sérieuses".

Une autre illustration du durcissement de l'État belge nous est apportée avec la volonté de durcir les sanctions administratives communales (SAC). Alors que la volonté affichée est d'augmenter les amendes (de 250 à 350 euros) et d'abaisser de 16 à 14 ans l'âge auquel les jeunes pourraient se les voir infliger, la JOC enregistre une augmentation drastique des SAC reçues par ses militants. "J'ai malheureusement quelques membres qui n'osent plus participer à nos actions publiques - pourtant totalement pacifiques et ludiques - de peur de se voir infliger une amende pour "manifestation non autorisée". Il s'agit d'une véritable politique visant à empêcher toute contestation de l'État !", vitupère Jalil Bourhidane.

Pour répondre à cela, la JOC s'organise. Elle organise une récolte de fonds afin de payer les frais liés à la contestation de ces sanctions. "Certaines personnes préfèrent s'acquitter directement du montant de l'amende, mais la JOC encourage à aller en appel systématiquement. Il s'agit avant tout de porter un message fort en faveur de la liberté d'expression".

Le comité P est un organe qui pourrait jouer un rôle majeur en faveur de davantage de surveillance des pratiques policières. Pourtant, moins de 20 % des plaintes reçues pour violences font l'objet d'une enquête approfondie. Et Jalil Bourhidane d'ajouter, plein d'espoir : "Il y a un manque de volonté clair de l'État de se regarder dans le miroir. Nous militons pour la création d'une nouvelle structure qui puisse traiter de ces affaires en toute impartialité, contrairement à ce qui est le cas aujourd'hui. Pour cela, la société civile doit pouvoir en faire partie".

Avec cette campagne, la JOC veut aussi amener les pouvoirs publics à s'interroger sur la place laissée aux jeunes dans l'espace public. "Nous sentons qu'ils sont les véritables laissés-pour-compte de la crise. Ce sont vraiment eux qui payent les pots cassés", précise Jalil Bourhidane. Avec un travail de terrain de plus en plus présent, un nombre de militants en constante augmentation ainsi qu'une méthode alliant réflexion et action, la JOC entend redonner une juste place aux jeunes, à l'opposé des discours de certains représentants politiques tendant à n'en faire que des délinquants en puissance...

Propos recueillis par Santiago Fischer

Campagne STOP-répression de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne : [www.stop-repression.be](http://www.stop-repression.be)  
Plus de renseignements sur les actions de la JOC : <http://www.joc.be/>

# Les jeunes une nuisance pour la société ?



**La question peut paraître absurde ou provocatrice pourtant, lorsqu'on regarde les évolutions récentes dans la façon de traiter les jeunes, on est plus qu'en droit de se la poser. La vision sécuritaire défendue et appliquée par des gouvernements successifs depuis une quinzaine d'années ne se limite certes pas à la jeunesse, mais elle est révélatrice d'une tendance sociétale générale. De la police dans nos écoles à l'exclusion croissante des jeunes de l'espace public, les jeunes sont régulièrement considérés et traités comme une menace à éloigner.**

La jeunesse, c'est l'avenir. C'est pourquoi le système d'enseignement demeure un enjeu crucial pour toute société. Pourtant, depuis 1996, le soutien à l'enseignement s'est effondré : classes de 30 élèves, filières poubelles, sous-financement des infrastructures... Les signes du délabrement du système éducatif en Belgique francophone sont légion.

Depuis quelques années, une pratique malsaine se généralise dans certains établissements scolaires : les descentes de police au sein même des écoles. Il est devenu presque commun de voir des policiers en uniforme accompagnés de chiens entrer dans des classes d'adolescents : le chien renifle le sac ; le policier retourne le sac sur le banc de l'étudiant (on vous laisse imaginer les commentaires) ; et si on trouve, on embarque l'enfant. Parce que c'est bien d'un enfant qu'il s'agit. Il peut et doit porter des responsabilités, mais pas celles

d'un adulte. La logique de l'école doit être celle de la protection de l'enfant et de l'accompagnement de son développement progressif vers un adulte responsable. En utilisant ce dispositif sécuritaire, on abandonne la logique protectionnelle qui est la base de nos politiques de la jeunesse. On punit, on sanctionne et on humilie, mais on ne règle rien. Victor Hugo disait : « Ouvrir une école, c'est fermer une prison ». Notre société démontre que l'inverse est aussi vrai.

D'autres exemples de mesures sécuritaires visant les jeunes se multiplient ces dernières années. On se souviendra, il y a quelques années, du projet, d'installer des petits appareils émettant des sons à fréquences inaudibles pour les plus de 25 ans, le « boîtier anti-jeunes » ou mosquito. L'objectif ouvertement annoncé était de tenir à l'écart les jeunes, comme on éloigne un insecte ou un nuisible quelconque. Heureusement, le projet avait suscité l'indignation et a été retiré, notamment grâce aux actions du Conseil de la Jeunesse.

Pourtant, ceux d'entre nous qui sont habitués à prendre les transports en public bruxellois auront sûrement remarqué qu'après une certaine heure, les stations ne jouent plus que de la musique classique. L'idée, appliquée aussi dans des parcs et places publiques de certaines communes, est que les jeunes n'aiment pas la musique classique et donc ne traineront pas dans les stations. Le système est différent, mais l'idée est la même. Le jeune est vu et traité comme un nuisible, à éloigner à tout prix.

Une autre technique d'exclusion des jeunes, qui a été formalisée l'année dernière sur la cote belge, se nomme la Very Irritating Police (Police VIP). L'idée est simple : puisqu'on ne parvient pas à éloigner les jeunes (au bout du compte ils sont bruyants, malpolis éventuellement, ... mais ils ne font rien qui justifie une réelle intervention de la loi), la police va les harceler de contrôles, les fouiller... jusqu'à ce que, dépités, ils s'en aillent. Il est clair ici que ceux qui sont visés sont ceux qui dépendent de l'espace public pour leur vie culturelle et sociale, en d'autres mots les habitants des quartiers populaires.

La politique des Sanctions Administratives Communales (SAC) va exactement dans le même sens (voir article page 4). Les SAC visent explicitement la jeunesse. Le gouvernement fédéral entend bien généraliser une politique qui permet de chasser à coup d'amendes les jeunes de l'espace public. Une nouvelle fois, ceux qui seront affectés par ce système sont d'abord ceux qui n'ont pas de jardin ou d'appartements spacieux pour inviter leurs amis, écouter de la musique, discuter.

On pourrait encore évoquer les récentes propositions de certains politiques d'ouvrir des « bootcamps » pour les jeunes délinquants, sorte de camps militaires de redressement, ou encore les couvre-feux instaurés par certaines communes pour interdire tout rassemblement de jeunes au-delà d'une certaine heure le soir. Les exemples sont malheureusement nombreux !

Depuis 15 ans, nos gouvernements successifs semblent davantage utiliser la voie répressive pour tenter de régler les problèmes liés aux jeunes (même s'il faut reconnaître que certains ont aussi investi dans les budgets de prévention et du travail social). Les exemples de cet article sont là pour le démontrer. Plutôt que de fournir une vision sociale et politique capable d'offrir à chacun un avenir et la perspective d'une vie constructive et émancipatrice, on alimente sans cesse le cycle infernal de la violence et de l'exclusion. Les moyens financiers alloués aux mesures sécuritaires : centres fermés pour mineurs, dispositifs policiers, etc. ne permettent pas d'aborder la question de la sécurité, mais au contraire alimentent l'exclusion des jeunes, en particulier dans les quartiers populaires, à travers un harcèlement constant et, pourquoi le taire, une violence qui ne peut qu'alimenter celle des jeunes. La vision sécuritaire est un problème bien plus qu'une solution.

 Thomas Englert

Découvrez le projet de la JOC « Stop répression » sur [www.joc.be](http://www.joc.be)

Jef, 12, 3<sup>e</sup> trim. 2013

## JOCI : Portrait et récit de vie

« Je me sens comme si j'avais été créée par le mouvement, comme s'il m'avait donné forme.... »

Ces paroles sont prononcées par Geethani Peries, présidente sortante de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Internationale (JOCI), lors d'un interview faite à Bruxelles le 10 mai 2013 par Claude Mormont.

La JOCI fait partie de ces projets dits « internationaux » qu'Entraide et Fraternité soutient chaque année.



*Geethani vient de terminer un mandat de 4 ans à Bruxelles comme Présidente de la JOCI. Elle a pour cela quitté le Sri Lanka, son pays, avec son mari et leur enfant. Elle attend pour les prochains jours un deuxième enfant.*

Au Sri Lanka, j'ai travaillé comme ouvrière d'usine.

C'est alors, en 1999, que j'ai rencontré la JOC et que j'ai participé à l'action des ouvriers d'usine. En 2004, j'ai été élue Coordinatrice pour l'Asie-Pacifique et je suis partie à Hong-Kong. En 2008, j'ai été élue Présidente internationale et j'ai rejoint l'équipe internationale à Bruxelles.

Pendant ces 4 ans, je me suis impliquée dans les diverses campagnes : pour la protection sociale, pour la justice au travail, pour l'égalité de genre, pour l'éducation de qualité. J'ai suivi les mouvements nationaux, spécialement les actions avec les travailleurs domestiques, les ouvriers d'usine, les travailleurs informels. J'ai promu les actions internationales du Mouvement, encouragé son développement, répondu aux demandes. J'ai été impliquée dans le plaidoyer international.

Parmi les moments forts, je retiendrai ma rencontre avec les mères célibataires en Equateur et comment elles développent des actions pour faire face à leur situation. Ce sont de jeunes mères, de 14 ou 15 ans, qui se retrouvent avec des enfants et sont souvent abandonnées par leur partenaire et leur famille. Elles ont beaucoup de problèmes car il leur est impossible de travailler avec des enfants. La JOC les a contactées et elles ont élaboré un plan pour faire face à l'absence de revenus : à tour de rôle, une mère garde les enfants pour permettre aux autres de travailler. Elles ont développé des activités ensemble : fabrication et vente de poupées, de nourriture... J'ai été touchée par leur courage. Elles n'avaient plus d'espoir et en ont retrouvé via la JOC.

En tant que femme asiatique, j'ai beaucoup à apprendre d'elles. Le Sri Lanka est un pays où les hommes dominant et où les femmes célibataires sont mises de côté. Cela entraîne un taux très élevé d'avortements chez les jeunes femmes. J'ai appris de ces femmes latinos le courage d'accueillir le bébé, même si elles n'avaient pas conscience de tous les enjeux.

Au niveau international, l'action avec le Bureau international du travail (BIT) a été importante pour moi, spécialement dans la thématique du genre. Dans un lieu comme le BIT, sur le thème de l'égalité de genre, la JOC apporte des témoignages forts, alors que le BIT dispose en général de beaucoup de statistiques, mais pas de témoignages. Cet apport spécifique de la JOC a une forte influence.

C'est ce qui nous a permis de rencontrer le Département Genre et d'y ouvrir des possibilités. Ça se passe de la même façon au niveau national, où c'est l'action à la base qui soutient le plaidoyer.

Avec ces expériences, je suis devenue davantage une militante sur les questions de genre. "J'étais très traditionnelle quand j'ai rejoint la JOC. En tant que femme, j'avais peur. J'ai vécu une expérience traumatisante au Pakistan, avec un rejet de ma demande de visa tant que je n'avais pas une lettre de mon père, et l'obligation, une fois dans le pays, de me voiler. En 2008, quand on m'a proposé la présidence de la JOCI, cela a représenté pour moi un défi. J'ai dû choisir entre rester une femme traditionnelle ou prendre une autre voie. Même au sein de la JOC, les femmes n'acceptent pas facilement de responsabilités à un niveau international. J'ai relevé ce défi. Ce n'était pas facile, avec mon mari qui n'avait pas le droit de travailler en Belgique ou l'obligation de laisser mon enfant pendant plus d'un mois pour voyager. J'ai dû gérer l'équilibre entre famille et travail, car je ne voulais pas être seulement une militante, mais aussi une épouse et une mère. J'ai découvert d'autres pays, d'autres cultures.

Ma conclusion est qu'il est très important, aussi bien dans le mouvement que dans la société, de créer les conditions pour que les femmes puissent accepter ce genre de responsabilité. Il faut préparer le terrain pour que ce genre de leadership soit possible et puisse être assumé par des femmes travailleuses.

En ce qui me concerne, je me sens comme si j'avais été créée par le mouvement, comme s'il m'avait donné forme. Je vais repartir dans mon pays comme une leader et mon attitude a changé. Avant, je trouvais tout bien sans voir l'injustice.

Un mouvement comme la JOC fait appel à ta responsabilité. J'ai vécu cela au Sri Lanka dans mes débuts dans le Mouvement. On m'a donné la responsabilité, lors d'une session, de présenter Cardijn, le fondateur de la JOC. J'ai préparé ces 5 minutes de parole pendant des jours. Et finalement cela m'a donné confiance en moi. J'ai vécu la même expérience que le prophète Jérémie quand il dit « Je ne sais pas parler » et que Dieu lui répond « Je mettrai mes paroles dans ta bouche ».

*Propos recueillis par Claude Mormont  
Directeur Dpt Partenariat International*

ZOOM SUD

20



# Les jeunes n'ont pas fini DE SE MOBILISER

► Les mouvements de jeunesse se feront entendre auprès des communes

► **MONS** Les sanctions administratives n'ont rien de nouveau mais la loi proposée par Joëlle Milquet apporte de nombreuses modifications à ce cadre légal. Parmi celles-ci, l'abaissement de l'âge à 14 ans.

Cette mesure a reçu une volée de bois vert de la part des mouvements de jeunesse. 213 associations se sont rassemblées à travers la plateforme Stop SAC pour dénoncer le projet de loi.

► **PARDI CELLES-CI**, les jeunes de la CSC. Ludovic Voet, le permanent de la section Mons-La Louvière, nous explique ce qu'il re- proche au texte. "Nous sommes un des pays les plus inégalitaires au niveau de l'enseignement. Par

ailleurs, les perspectives d'emploi pour les jeunes ne sont pas bonnes. Il n'y a pas beaucoup d'offres, le marché est précarisé avec des contrats courts ou par intérim. Et les allocations d'insertion ont été retardées."

"Enfin, avec les mesures d'austérité, on prive de moyens de nombreuses associations qui font un travail précieux sur le terrain avec les jeunes. Tous ces facteurs favorisent les sentiments d'inégalité et les comportements antisociaux. C'est là-dessus qu'il faut travailler plutôt que de jouer la carte de la répression et individualiser la question des incivilités."

Les mouvements de jeunesse reprochent également au texte de ne pas avoir été sé-

rieusement préparé. En effet, il apparaît selon une étude du Délégué aux droits de l'enfance que la part de mineurs impliqués dans des dossiers d'incivilités est minime. Une raison supplémentaire pour protester contre l'abaissement de l'âge à 14 ans.

La loi devrait entrer en vigueur dans les prochains mois. La balle sera alors dans le camp des communes. Justement, le texte prévoit que les pouvoirs locaux consultent leurs organisations de jeunesse sur le sujet. Les associations n'ont donc pas fini de se mobiliser pour exprimer leur mécontentement.

"Nous allons continuer notre combat auprès des communes", poursuit Ludovic Voet. "Elles vont devenir juge et partie. Certaines pourraient être tentées de faire de l'excès de zèle. Cela pourrait d'ailleurs déboucher sur une criminalisation des mouvements sociaux."

► **ENFIN**, Ludovic Voet craint que des communes soient tentées de faire du chiffre. "Dans le contexte d'austérité actuel, les pou-

voirs locaux pourraient être tentés de chercher l'argent dans la poche des citoyens par le biais des sanctions administratives. D'autant plus que les coûts pour les CPAS deviennent de plus en plus lourds!"

G. La



► Pour Ludovic Voet, il est préférable de combattre l'austérité plutôt que de jouer la carte de la répression. © APRESS

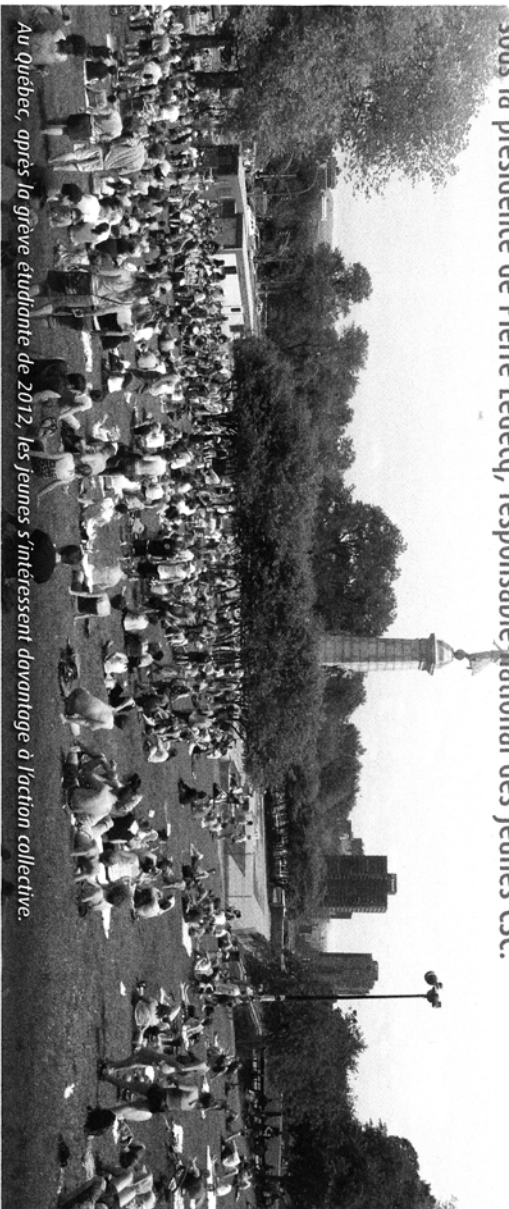


Jeudi 6 juin 2013

DH, 6 juin 2013

# Amener les jeunes au syndicat à travers le monde

Le comité des jeunes de la Confédération syndicale internationale s'est réuni à Bruxelles sous la présidence de Pierre Ledecq, responsable national des Jeunes CSC.



Au Québec, après la grève étudiante de 2012, les jeunes s'intéressent davantage à l'action collective.

© Belpress

Chaque année, des jeunes syndicalistes d'Amérique, d'Asie-Pacifique, d'Afrique et d'Europe se réunissent. Chacune de ces régions désigne quatre représentants. Cette année, le rendez-vous était donné au siège de la Confédération syndicale internationale (CSI) à Bruxelles. On y retrouvait des jeunes issus des quatre coins du monde: Brésil, Burkina Faso, Sri Lanka, Canada, Allemagne, France, etc.

L'objectif principal de cette grande messe portait sur le lancement d'une nouvelle campagne intitulée (provisoirement) «Get organized» (structurez-vous).

«Aujourd'hui, la présence syndicale dans le monde représente 7% des travailleurs. Il reste beaucoup à faire, commente Pierre Ledecq, responsable national des Jeunes CSC et président du comité des jeunes de la CSI. L'objectif est donc d'augmenter le nombre de membres à travers le monde.» Mais, en ces temps de crise, ce n'est pas chose facile. «La norme salariale s'effrite. De plus, un grand nombre de jeunes n'ont pas de travail ou sont occupés dans un emploi précaire. Du coup, leur intérêt pour le syndicat diminue», explique Pierre Ledecq. Cette nouvelle campagne entend également promouvoir les jeunes, afin qu'ils fassent entendre leur voix.

La réunion a également permis de discuter des différentes campagnes marquées et des moyens mis en place dans les différents pays pour rendre les structures plus efficaces. Car ce rassemblement annuel est avant tout un lieu d'échange.

«On favorise les échanges. On essaye de sortir du cadre formel en organisant des réunions participatives, en sous-groupes. Cela permet à chacun de décrire la situation de son pays et de s'inspirer des autres. On découvre ainsi des témoignages interpellants, raconte Pierre Ledecq. Par ces échanges, on prend conscience que les situations sont encore inégales selon les pays et que les préoccupations ne sont pas les mêmes.»

Soare Drissa, membre de la Confédération nationale des travailleurs du Burkina, explique ainsi que le contexte au Burkina Faso reste mitigé: «Il y a très peu d'emplois et il est très difficile de trouver du travail. Nous faisons pressions sur les employeurs pour qu'ils offrent des conditions de travail décentes à leurs travailleurs. On essaie de sensibiliser les jeunes mais ce n'est pas facile. Leur première préoccupation, c'est de trouver un emploi. Lorsqu'ils viennent nous voir, la seule chose qui les intéresse, c'est qu'on leur trouve un job.»

## «Printemps érable»

Pour Jean-Thomas Courchesne, membre de la Confédération des syndicats nationaux du Québec, le combat est ailleurs: «Au Québec, il n'y aura bientôt plus d'argent pour assurer les retraites. Beaucoup de jeunes ont tiré un trait dessus. L'enjeu est donc de les sensibiliser à cette question. Avec les récentes manifestations contre l'augmentation des frais scolaires, des milliers de jeunes sont descendus dans la rue. Suite à ce «Printemps érable», les jeunes se sont intéressés à l'action collective, aux valeurs syndicales. Cependant, ils ne connaissent pas forcément le syndicat. Nous devons donc les sensibiliser à cela.»

Et si les situations diffèrent à travers le monde, l'objectif du comité des jeunes de la CSI reste toutefois le même: agir localement en pensant globalement. ● L.D.

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent, directement ou indirectement, les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Église en société.

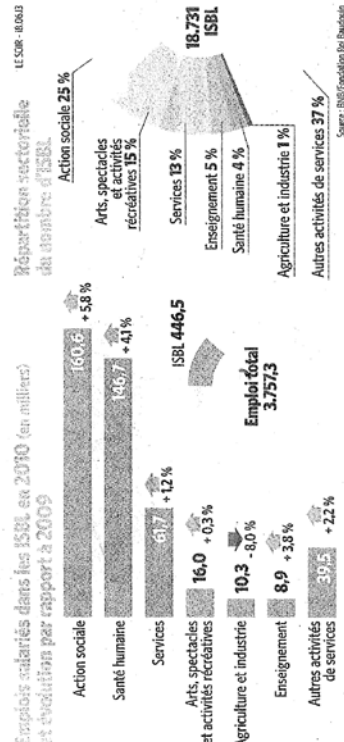
Poids économique du secteur associatif

# Le secteur associatif pèse 33,7 milliards d'euros

ASSOCIATIONS Les ISBL contribuent à la richesse nationale et à la création d'emploi

LE SOMMEIL DE QU'UNE ISBL ?  
Un concept très large

Le terme ISBL comprend la totalité des associations, c'est-à-dire les associations sans but lucratif (ASBL), ainsi que les associations internationales sans but lucratif (AISBL). Elles regroupent donc les fondations, hôpitaux, maisons de repos, partis politiques, syndicats, unions professionnelles ou encore les organisations sociales ou culturelles. A noter que l'étude de la Banque nationale ne porte que sur les associations employant des travailleurs salariés. Elles doivent également déposer leurs comptes annuels auprès de la Centrale des Bilans. Ne sont donc pas comprises les associations ne reposant que sur du travail bénévole, ou celles gérées et financées par des administrations publiques. Les coopératives, mutuelles et sociétés à finalité sociale sont elles aussi exclues de l'étude.



En 2010, la production des ISBL a contribué à 5,5 % du PIB en 2010. Le secteur emploie un Belge sur neuf. Les domaines de la santé et de l'action sociale sont prégnants.

**D**ans un contexte morose, un secteur poursuit sa croissance, celui des ISBL. Les institutions sans but lucratif. Le rapport de la Fondation Roi Baudouin est clair : le secteur associatif reste un acteur majeur de l'économie belge. L'étude, réalisée par la Banque nationale pour la Fondation, était présentée hier par Luc Coene, gouverneur de la Banque nationale.

En 2010, la production des ISBL a contribué à 5,5 % du PIB en 2010. Le secteur emploie un Belge sur neuf. Les domaines de la santé et de l'action sociale sont prégnants.

**1 Un secteur producteur de richesses.** Quelque 33,7 milliards d'euros. C'est ce qu'a rapporté en 2010 le secteur associatif de Belgique. Cela représente 4,5 % de la production totale de l'économie du Royaume. Des données qui permettent à la Fondation Roi Baudouin de légitimement affirmer que « Les ISBL restent un acteur important dans le paysage économique belge ». En 2010, elles ont contribué aux investissements du pays à hauteur de 2,5 milliards d'euros, soit 3,6 % du total des investissements réalisés en Belgique cette année-là. Ce sont aussi 19,712 milliards d'euros de valeur ajoutée créée, ce qui représente 5,5 % du PIB belge.

**2 Les ISBL génératrices d'emploi.** Le secteur associatif représente 11,9 % de l'emploi salarié total de l'économie belge. Soit un Belge sur neuf. Ce chiffre est étonnant au regard de la conjoncture économique actuelle. En 2010, il était de 446.500 salariés qui étaient employés par une association. Déjà dans le précédent rapport, publié en 2011, la Fondation avait pu mettre en évidence la forte propension à em-

**3 Flandre.** Pour la première fois, la Fondation communique des données régionales sur l'emploi. Et une fois n'est pas coutume, on observe des disparités au sein du territoire belge : en 2010, Bruxelles recense 4.709 ISBL (soit 26 % de l'ensemble des ISBL), on en compte 6.452 en Flandre (35,6 %) et 6.957 en Wallonie (38,4 %).

En creusant, on s'aperçoit que le poids économique des ISBL est plus conséquent en Région flamande puisqu'elle concentre 59,4 % de l'emploi du secteur. La Fondation l'explique par des ISBL flamandes plus grandes, et surtout nombreuses dans le secteur des soins de santé avec no-

amment des hôpitaux de taille conséquente. Au contraire, si Bruxelles, en capitale européenne, compte beaucoup d'associations de représentation et de défense d'idées, leur taille est clairement plus limitée. Ainsi, 12,2 % de l'emploi salarié flamand est localisé dans les ISBL, contre 11,7 et 10,1 % pour la Wallonie et Bruxelles.

**4 Santé humaine et action sociale : des domaines de prédilection.** Plus de deux tiers des ISBL sont actives dans les branches de la santé et de l'action sociale. La première regroupement centres de soins et hôpitaux ; la seconde les maisons de

repos, les plannings familiaux, ou encore la Croix-Rouge. Deux branches desquelles le secteur associatif tire principalement son poids économique. Et si ces secteurs doivent être un moteur, ils regroupent à eux deux la moitié du financement public alloué aux associations. La branche de l'action sociale représente 25 % des ISBL et produit 33 % de la valeur ajoutée du secteur associatif.

Des chiffres encore plus frappants du côté de la santé humaine : si les ISBL de cette branche ne représentent que 4 % du secteur, elles produisent pourtant 36 % de la valeur ajoutée du monde associatif. M. L. (st.)

# Évaluation du secteur ACS

## Quel avenir pour le dispositif ACS ?

### > Julien Winkel

Une évaluation du dispositif ACS, récemment dévoilée par Céline Fremault, pointe plusieurs questions le concernant. Se dirige-t-on vers une réforme ?

A peine arrivée aux manettes de l'emploi à Bruxelles, la nouvelle ministre Céline Fremault (CDH) a eu à s'emparer d'un dossier important : l'évaluation du système ACS. Prévus dans la déclaration de politique générale du gouvernement bruxellois 2009-2014 et commandée par le cabinet en 2011, cette évaluation a été réalisée par le bureau Idea Consult, un habitué de ce genre d'exercices puisque c'est lui qui effectue notamment l'évaluation annuelle du système des titres-services. Inutile également de dire que ce document était attendu puisqu'en presque 25 années d'existence, le système ACS n'avait jamais été évalué de manière globale. « Il était temps que cette évaluation sorte puisqu'elle était prévue depuis le début de la législature, souligne d'ailleurs Gabriel Maissin, conseiller à la CBENM (Confédération bruxelloise des entreprises non marchandes). Mais il faudra voir si on pourra en prendre toute la mesure avant la fin de la législature. »

### Glasnost à la bruxelloise

Quoi qu'il en soit, la ministre de l'Emploi a décidé de jouer la carte de la transparence puisque l'évaluation a été présentée en conférence de presse avant d'être exposée également aux députés bruxellois en commission des affaires économiques et sociales. Un point positif puisque Céline Fremault aurait pu de garder le texte sous le coude. Celui-ci constitue une première, on l'a dit, et il met en avant, surtout, certains points qui pourraient inquiéter le secteur du non-marchand, gros bénéficiaire du système, ce que confirme l'étude... sans oublier les pouvoirs locaux, à qui le programme ACS profite aussi.

### ACS

Divisé en deux types de régimes (ACS loi-programme, qui concerne notamment le secteur associatif, de l'enseignement ainsi que les administrations et les services régionaux, et les ACS pouvoirs locaux pour les communes et CPAS), le dispositif ACS (Agents contractuels subventionnés) permet à un employeur des secteurs précités de toucher une prime et bénéficier d'une exonération de cotisations patronales lorsqu'il engage entre autres un demandeur d'emploi inoccupé inscrit auprès d'Actiris (pour lequel une des conditions à remplir peut notamment être constituée par le fait d'être inscrit auprès d'un service public de placement depuis au moins six mois) ou encore un chômeur complet indemnisé ou un demandeur d'emploi bénéficiaire du droit à l'intégration sociale (pour lesquels une des conditions à remplir peut notamment être constituée par le fait d'être âgé de 40 ans au moins).

Le dispositif ACS a pour objectif initial de remettre certains groupes fragilisés de la population au travail, même si dans les faits celui-ci contribue également à un financement et un soutien du secteur non marchand. Lors de la conférence de presse, Céline Fremault a détaillé quelques chiffres : le système à Bruxelles représenterait 9 676 travailleurs bénéficiaires (2,5 % de la population active) et 8 095 équivalents temps-plein (1,5 % des postes de travail à Bruxelles) pour un coût budgétaire de 178 millions d'euros en 2010. Il est à noter qu'il n'y a plus de postes ACS créés depuis le début de la législature, suite à un moratoire décidé par le gouvernement.

Au rayon des conclusions, l'évaluation pointe en effet quatre points importants, parmi d'autres. Un, le programme mobilise 80 % du budget des mesures à l'emploi à Bruxelles. D'après l'évaluation, l'ampleur de la mesure ACS ne laisserait donc « pratiquement aucune marge de manoeuvre à Actiris, pour mettre en place d'autres politiques de remise à l'emploi qui répondraient mieux aux défis du marché du travail bruxellois ». Deux, l'ACS constitue une source de financement structurelle et primordiale pour le secteur non marchand. Trois, « l'emploi ACS semble être un emploi de qualité et stable. Il ne s'agit donc pas d'un tremplin vers un autre emploi, mais plutôt d'une manière de travailler dans le secteur non marchand. Par ailleurs, les travailleurs ACS ne correspondent pas aux demandeurs d'emploi moyens dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ils sont en moyenne moins éloignés du marché du travail que les demandeurs d'emploi. De ce fait, la mesure ACS remplit un objectif de création d'emploi, mais pas de remise à l'emploi des publics cibles », peut-on lire dans l'évaluation. Enfin, quatrième point important, le profil des travailleurs ACS loi-programme est fort différent de celui des demandeurs d'emploi bruxellois. Lors de la conférence de presse, Céline Fremault a ainsi déclaré que concernant le profil type des bénéficiaires des ACS loi-programme « on constate que les travailleurs sont le plus souvent des femmes (63,5 %), de qualification relativement élevée, avec une moyenne d'âge avoisinant 43 ans et résidant à Bruxelles ». Ceci alors que l'on insiste régulièrement, la ministre la première, sur le fait que l'un des défis à Bruxelles concerne le chômage des jeunes (principalement des hommes) infraqualifiés...

### Quels scénarios ?

Face à ces constats, Idea Consult distingue trois scénarios parmi lesquels on retrouve le fait de modifier les fondements du dispositif ACS, notamment en étendant les conditions d'accès à la mesure ACS. Il s'agirait ici de supprimer le critère de durée de chômage (être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé depuis au moins six mois) pour les jeunes en dessous de 30 ans. Une option que Céline Fremault semblait considérer avec intérêt lorsque nous l'interrogeons il y a de

cela quelques semaines à ce sujet dans le cadre d'une interview plus globale (voir *Alter Echos*, n° 359). « On peut discuter sur des choses à court terme. Quand on voit qu'un moins de 30 ans a besoin de six mois de chômage pour postuler en tant qu'ACS, c'est une réflexion qui peut être menée à partir du moment où l'emploi des jeunes est une priorité. Ce sont de mesures qui peuvent être prises à court terme », nous avait-elle déclaré.

Et sur le long terme, peut-on imaginer une suppression du système, comme l'envisage Idea Consult en troisième scénario en remplaçant les ACS par un financement structurel du secteur non marchand ? Les budgets dégagés de ce fait pourraient être utilisés par Bruxelles pour des mesures à l'emploi répondant mieux aux besoins du marché du travail bruxellois. « Il reviendrait donc aux compétences des communautés d'attribuer un financement structurel au secteur », précise l'évaluation. Ou bien faut-il limiter la mesure ACS aux compétences régionales, notamment l'insertion socioprofessionnelle ? Lors de la conférence de presse, la ministre a insisté sur le fait qu'elle voulait donner à chacun « l'occasion de s'approprier les conclusions de cette étude et de pouvoir les discuter, afin de pouvoir lancer le chantier des modifications nécessaires [...]. Le processus doit maintenant être poursuivi, ce qui impliquera une concertation sérieuse que je souhaite la plus large possible avec les parties concernées. » Elle ne s'est donc pas trop avancée, tout au plus a-t-elle déclaré vouloir « entamer un débat sur les possibilités qui s'offrent maintenant à nous pour mettre cette mesure plus en accord avec la situation actuelle de l'emploi bruxellois et les nombreux défis de la Région ». Cela dit, lors de notre interview, elle avait déclaré à propos du système ACS : « Est-ce qu'il faut le supprimer ? Non. Il faut juste poser les bonnes questions. Mais le secteur n'a pas à être inquiet. Si des mesures doivent être prises, ce sont des mesures qui vont juste donner de l'air. »

#### **« Ne pas fragiliser l'emploi »**

C'est qu'à parler d'inquiétudes, le secteur non marchand « étant fragile, il est craintif par nature », lance en guise de (semi) boutade Gabriel Maissin qui affirme que pour la CBENM « toute réforme (NDLR : du programme ACS) ne doit pas amener à une fragilisation ou un recul de l'emploi dans le non-marchand. Le dispositif ACS est un système important, qui crée de l'emploi stable. Si ce système est supprimé, on aura le paradoxe d'une politique de l'emploi qui supprime des milliers d'emplois. »

Enfin, concernant une éventuelle participation du non-marchand aux politiques emploi pour les publics cible (qui amènerait le secteur à

accueillir un public plus fragilisé sur le plan de l'emploi), qui pourrait constituer une solution aux paradoxes évoqués plus haut, notre interlocuteur déclare « Nous sommes ouverts à la discussion, mais elle ne va pas de soi. Le non-marchand est un secteur varié, on ne peut appliquer une recette unique. Le niveau des compétences demandées est souvent élevé, il faut donc que le secteur s'y prête, qu'il y ait des moyens, un encadrement. » Et Gabriel Maissin de préciser que la CBENM aura une entrevue avec la ministre avant l'été. « Nous allons aussi prendre des initiatives afin de faire entendre les positions du non-marchand. Nous devons consulter les secteurs sein desquels il existe différentes sensibilités. »

#### **« Quelques autres points soulevés par l'évaluation et Céline Fremault »**

- Pour l'évaluation, l'« octroi de postes ACS se base uniquement sur des critères objectifs liés par exemple au financement de l'association, tandis que les activités de l'association ne sont pas suffisamment évaluées. Les postes ACS sont attribués indépendamment du fait que l'association atteigne ses objectifs sociaux ou pas ».
- Autre point : le double objectif de la mesure ACS (remise à l'emploi et soutien au secteur non marchand) provoquerait des tensions au niveau du recrutement des travailleurs ACS dans les associations. « [...] En raison du type d'activités des associations du non-marchand, celles-ci ont principalement besoin de travailleurs qualifiés, possédant des compétences techniques et sociales. Or ce profil ne correspond pas au profil général des demandeurs d'emploi bruxellois. [...] Dès lors, les compétences techniques et génériques des demandeurs d'emploi sélectionnés par Actiris ne correspondent souvent pas aux besoins des associations. »

Notons également que Céline Fremault a évoqué, lors de la conférence de presse qu'il lui semblait possible de poser « la question de la durée des conventions passées entre Actiris et les associations avec l'objectif d'en faire bénéficier à plus de personnes et d'améliorer le taux de rotation des bénéficiaires [...]. Il y a aujourd'hui des emplois ACS qui sont régis par des conventions datant de plus de 15 ans. J'estime cette situation malsaine, mais il faut la faire évoluer sans pour autant précariser les travailleurs bénéficiaires de ces emplois ». Une piste de réflexion à propos d'une meilleure rotation des ACS qui fait d'ailleurs réagir Gabriel Maissin. « Benoît Cereux avait déjà émis l'idée de mettre en place une rotation des ACS tous les trois ans. Mais cela pose problème pour de plus petites associations qui comptent beaucoup sur ces postes. »

SUIVRE \_ YOUTH GUARANTEE

# CHÔMAGE des jeunes: l'Europe s'agite

**A**ceux qui feindraient d'ignorer les proportions astronomiques atteintes par le chômage des jeunes, les printemps arabes et désormais turc administrent une sérieuse piqure de rappel. Partout sur le pourtour de l'Europe, des jeunes gens démobilisés montent aux barricades. L'objet des révoltes varie d'un pays à l'autre. Mais en toile de fond, partout, les débouchés inexistantes nourrissent la rancœur et l'insurrection.

Toute forteresse qu'elle est, l'Europe n'est pas à l'abri. Le chômage des jeunes y est parfois même plus élevé: plus de 60% des moins de 25 ans sont sans emploi en Grèce, ils sont 55% en Espagne et environ 40% en Italie et au Portugal.

Plus possible d'ignorer cet éléphant dans la salle du Conseil européen. L'emploi des jeunes est en passe de devenir la priorité numéro un des chefs d'Etat et de gouvernement. Le prochain sommet (les 27 et 28 juin) y sera partiellement consacré, avant une réunion spéciale des ministres du Travail sur le sujet le 3 juillet à Berlin, pilotée au plus haut niveau, par Angela Merkel. A quelques mois des élections, celle-ci ne veut plus passer pour la Dame de fer de l'Europe. Et pour cause: la cure d'austérité imposée au sud du continent était une idée très mal inspirée – et cela commence à se savoir. Même le FMI le reconnaît désormais ouvertement. En outre, à Berlin, on commence à s'inquiéter sérieusement du sentiment anti-allemand en vogue. Il ne se passe plus une semaine sans qu'un journal publie une photo d'Angela Merkel affublée d'un uniforme nazi.

L'heure est donc à l'adoucissement, si pas sur le fond, au moins sur la forme. Mais y a-t-il du concret derrière cette

Le chômage des jeunes est en passe de devenir la priorité numéro un de l'UE. La « Garantie pour la jeunesse », annoncée il y a peu, suffira-t-elle à résoudre le problème? **PAR ÉRIC RAVENNE**

activité politique et médiatique intensive? A l'examen des mesures, on peine à trouver de quoi rassurer les jeunes d'une génération «sacrifiée».

Une «garantie» pas vraiment garantie. La mesure emblématique est la «garantie pour la jeunesse», adoptée par les ministres de l'Emploi le 28 février. L'idée est positive: généraliser à toute l'Union un modèle qui a bien fonctionné au nord de l'Europe. Il s'agit de garantir légalement à tous les jeunes en dessous d'un certain âge le droit à un emploi, à un stage ou à une formation. Objectif: empêcher les jeunes de passer de nombreux mois dans l'inactivité, l'une des causes structurelles du chômage. Cette ambition est d'autant plus adéquate que plus de 12% des jeunes Européens végètent dans la catégorie des NEET (Not in Education, Employment or Training).

Les problèmes débutent à l'heure de l'addition. Le Bureau international du Travail chiffre à 21 milliards d'euros le coût d'une garantie pour la seule zone euro. Or, les 27 et le Parlement européen peinent à s'entendre sur un budget qui prévoirait une enveloppe de six milliards pour toute l'Union entre 2014 et 2020. Le décalage entre postures et réalité est à son comble en ce second semestre 2013: François Hollande avait exigé qu'on anticipe d'un an les paiements de l'enveloppe de six milliards, histoire d'agir vite. Mais le commissaire européen au Budget, Janusz Lewandowski, vient d'annoncer qu'il n'avait tout simplement pas de quoi

avancer l'argent. Laide à l'emploi des jeunes, tout comme les fonds envisagés pour les réfugiés syriens attendront. Ce n'est qu'à partir de l'an prochain que certaines régions (celles où le chômage des jeunes est supérieur à 25%) pourront compter sur des fonds européens pour financer la formation.

Malgré ce démarrage tardif, certains Etats membres s'inspirent déjà du modèle de la «garantie». Ainsi, en Région bruxelloise, Actiris compte passer des «pactes» avec 6000 demandeurs d'emploi de moins de 30 ans, à partir de la rentrée. L'agence bruxelloise s'engage à leur trouver une solution dans les six mois de leur inscription au chômage. Elle prévoit 3000 formations, 2000 stages rémunérés et 1000 mises à l'emploi.

Nouveau souffle ou recyclage de programmes existants? Pas facile de le déterminer. Les organisations de jeunes ne prennent en tout cas pas les promesses pour argent comptant. «Ce dont nous avons besoin, c'est d'une garantie pour la jeunesse qui ne soit pas qu'un mot pour labelliser des politiques ou des fonds existants, mais qui constitue un investissement substantiel pour former les jeunes et les amener sur le marché du travail», affirme Peter Matjasic, le président du Forum européen de la jeunesse. ■

#### EN SAVOIR PLUS

■ **Forum européen de la jeunesse:**  
rue Joseph II, 120 à 1000 Bruxelles -  
tél.: 02 286 94 36 -  
site: [www.youthforum.org](http://www.youthforum.org)



LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

**BE-larp**  
**Fédération belge du jeu de rôles grandeur nature**  
78 avenue Prekelinden 1200 Bruxelles  
T 0494 077 916  
info@larp.be www.larp.be



**Fédération nationale des Patros (FNP)**  
15-17 rue de l'Hôpital 6060 Gilly  
T 071 28 69 50 F 071 42 04 53  
www.patros.be



**Guides catholiques de Belgique (GCB)**  
35 rue Paul-Émile Janson 1050 Bruxelles  
T 02 538 40 70 F 02 537 33 62  
gcb@guides.be www.guides.be



**Gratte**  
86 rue de Parme 1060 Bruxelles  
T 02 535 70 80 / 0484 401 467  
F 02 535 70 89  
info@gratte.org www.gratte.org



**Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC)**  
4 rue d'Anderlecht 1000 Bruxelles  
T 02 513 79 13 F 02 513 47 11  
secretariat.joc@joc.be



**Jeunes CSC (JCSC)**  
579 chaussée de Haecht 1031 Bruxelles  
T 02 246 32 19 F 02 246 30 10  
jeunes-csc@jeunes-csc.be  
www.jeunes-csc.be



**Action Ciné Média Jeunes (ACMJ)**  
20 rue Godefroid 5000 Namur  
T 081 74 29 19 0476 849 456  
info@acmj.be www.acmj.be



**Conseil jeunesse développement (CJD)**  
179 rue de la Vignette 1160 Bruxelles  
T 02 660 91 42 F 02 673 69 97  
info@cjdasbl.be www.cjdasbl.be



**Génération nouvelle (GEN)**  
14 avenue Jules Vandeleene 1160 Bruxelles  
T 02 660 63 15 F 02 673 21 -93  
focolare.bruxelles@pi.be



**Jeunesse & Santé (J&S)**  
579/40 chaussée de Haecht 1031 Bruxelles  
T 02 246 49 81 F 02 243 20 52  
j&s@mc.be www.jeunesseetsante.be



**Volont'R**  
43 rue de la Charité 1210 Bruxelles  
T 02 219 15 62 F 02 233 33 56  
info@volontr.be www.volontr.be



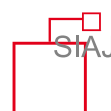
**Jeunesse ouvrière chrétienne féminine (JOCF)**  
3 rue des Mouchérons 1000 Bruxelles  
T 02 513 79 12 F 02 513 47 11  
secretariat.jocf@joc.be



**Jeune et Citoyen (JEC)**  
19 rue du Marteau 1000 Bruxelles  
T 02 218 05 59 F 02 223 15 93  
info.bxl@jeuneetcitoyen.be  
www.jeuneetcitoyen.be



**Les gîtes d'étapes du centre belge du tourisme des jeunes (CBTJ)**  
4 rue Van Orley, 1000 Bruxelles  
T 02 209 03 00 F 02 223 03 89  
info@gitesdetape.be www.gitesdetape.be



**Service d'information et d'animation des jeunes (SIAJ)**  
19 rue du Marteau 1000 Bruxelles  
T 02 219 46 80 F 02 223 15 93  
siaj@skynet.be - www.siaj.be



**Indications**  
19 rue du Marteau 1000 Bruxelles  
T 02 218 58 02 F 02 217 51 71  
indications@indications.be  
www.indications.be



**Réseau jeunesse asbl**  
25 rue Marcel Lecomte 5100 Wépion  
T 081 46 81 48 0474 452 446  
info@reseaujeunesse.be  
www.reseaujeunesse.be